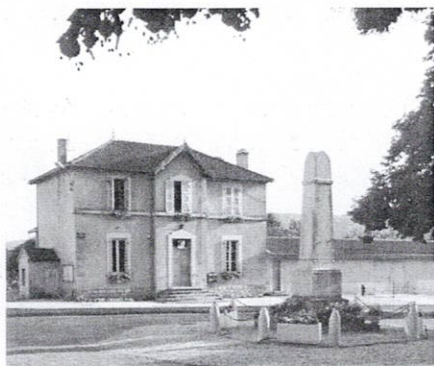


LE DROMADAIRE



Bulletin municipal de Drom

N°19 JANVIER 2008



EDITORIAL

Un mandat se termine, avec la particularité d'avoir « joué les prolongations » avec un joueur en moins. Cette année supplémentaire aura été mise à profit pour toute une série de chantiers plus modestes que ceux auxquels les années précédentes nous avaient habitués. S'ils ont été discrets, on retiendra principalement l'apparition des plaques de rues avec une signalétique plus fonctionnelle sans être encombrante. La partie cachée de l'iceberg concerne la participation de notre commune à des travaux au niveau national dans le domaine de l'écoresponsabilité, accompagnée d'études locales, mais aussi la défense de notre classe unique et le suivi des conséquences du coup de foudre du 20 juillet.

Votre *Dromadaire* vous en expliquera le détail dans les pages suivantes et vous constaterez encore qu'il y a toujours des dossiers en cours. En cette année charnière, il dresse aussi un bilan sommaire des années écoulées avant le renouvellement de l'équipe municipale.

Les années qui nous attendent seront porteuses d'autres enjeux pour l'avenir de notre commune. Souhaitons qu'il se trouve toujours des femmes et des hommes désireux de se proposer, avec leurs compétences et leur personnalité, pour accompagner le destin de notre collectivité et s'investir dans l'intérêt public.

**Que les 366 jours de 2008 soient bénéfiques à notre collectivité
et à tous ses habitants !**

LE DROMADAIRE



Directeur de publication : Daniel BROCHIER, Maire

Rédaction, conception, réalisation : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX,
Martine BONNET (commission information)

Marie Thérèse GENIN (relecture)

Impression : ESPACE COPIE, Bourg-en-Bresse

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

BATIMENTS	Réfection de la toiture de la sacristie ; amélioration acoustique de la salle des fêtes ; traitement des façades du hangar communal.
AMENAGEMENTS	Installation de panneaux de dénomination des voies et renforcement de la signalétique (directions et bâtiments publics) ; changement de panneaux du sentier karstique ; rénovation clôtures salle des fêtes et cour d'école ; arrosage automatique place docteur Gaillard ; nettoyage site des Conches (zone Natura 2000).
CHEMINS ET VOIRIE	Réfection en enrobé du Chemin du Réservoir (du carrefour avec la Route du Tunnel et la Rue de la Fruitière, jusqu'à celui avec le Chemin de Javernaz).
ECLAIRAGE PUBLIC	Installation d'un variateur réducteur de tension.
BOIS	Coupe de bois d'affouage N° 10 en forêt de Javernaz, ; délivrance des baliveaux et prolongation du délai d'exploitation (jusqu'au 30/04/09) ; étude pour la rationalisation locale du bois énergie (déchiquetage et bois bûches).
INTER-COMMUNALITE	Adoption du SCOT Bourg Bresse Revermont (Schéma de Cohérence Territoriale) ; suivi des travaux d'Organom (gestion des déchets) et de Cap3B (pour le contrat de développement Rhône Alpes : « CDRA ») ; réactualisation de la Charte du Revermont.
DEVELOPPEMENT DURABLE	Participation, en tant que collectivité pilote, à l'élaboration du guide des collectivités éco-responsables avec l'ADEME, l'AMF et le MEDAD (Association des Maires de France ; Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ; Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables). Préparation soirée débat.
ASSAINISSEMENT	Lancement de l'étude du schéma directeur d'assainissement ; études pour l'amélioration du fonctionnement de la station et de la gestion des boues.
ECOLE	Maintien de l'école à classe unique ; organisation du concours pour le centenaire de l'AMF (Association des Maires de France).
FOUDRE	Suivi dossiers et remise en état après sinistre du 20 juillet ; étude pour la pose d'un paratonnerre.
CIMETIERE	Création d'un jardin des urnes avec aménagement d'un accès (déplacement tombe), élargissement et amélioration de l'entrée (modification du portail).
COMMUNICATION	Réalisation du <i>Dromadaire</i> N° 18 et des <i>Petit Dromadaire</i> N° 63 à 73.
C.C.A.S.	Vente de brioches pour l'ADAPEI et repas (ou colis) des anciens.
DIVERS	Organisation des cérémonies des 19 mars, 08 mai, 14 juillet et 11 novembre, des élections présidentielles (22 avril et 6 mai) et législatives (10 et 17 juin) ; promotion du Clon au salon de l'agriculture ; accueil du parcours sportif des Sapeurs-Pompiers ; passage du Tour de l'Ain 2007 ; accueil du conseil d'administration de la FDSEA (Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Ain), du comité local d'installation du groupe <i>Revermont, Pays à vivre</i> ; du jury de la Route Fleurie du Revermont ; illuminations.
<u>Travaux en cours</u>	Amélioration station d'épuration ; schéma directeur d'assainissement ; aménagement cimetière ; amélioration éclairage public ; aménagements sécurité salle des fêtes ; rationalisation bois énergie ; étude paratonnerre ; projet terrain de loisirs ; enfouissement des réseaux aériens.

INFORMATIONS PRATIQUES

ADMINISTRATIONS

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
 - ◆ Mairie : 04.74.30.67.48
 - ◆ Mairie : e-mail..... mairie.drom@wanadoo.fr
 - ◆ Daniel BROCHIER, Maire : 04.74.30.62.53
 - ◆ Yves GUILLEMOT, adjoint : 04.74.30.69.22
 - ◆ Jean-Pierre BLONDEAU, adjoint : 04.74.30.65.12



- **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont :**

Tél : 04.74.42.38.40 Fax : 04.74.51.37.14

- **Perception :** Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire à Bourg-en-Bresse: 04.74.22.83.90
- **Gendarmerie :** 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers :** 18 Drom : Caporal Chef Larruat Bernard : 04.74.30.62.06
- **S.A.M.U :** 15
- **Centre Antipoison :** 04.72.11.69.11
- **Réseau d'eau :** Lyonnaise des Eaux :
 - ◆ Service clientèle : 0 810 479 479, Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779
- **E.D.F. :** 0 810 333 001(sécurité, dépannage)
- **Animaux trouvés :** SPA de Dompierre-sur-Veyle : 04.74.30.35.76 (24h/24 - 7 jours/7)
- **Centre médico-social,** le Pré de la Cour 01370 MEILLONNAS : 04.74.47.13.00
 - ◆ Puéricultrice : Marie-France Deshautel le mardi de 9 H à 12 H
 - ◆ Conseillère en économie sociale et familiale : Sonia Morandat sur rendez-vous
 - ◆ Assistantes sociales : Géraldine Thierry ou Marie-Anne Léglise sur rendez-vous
- **Conciliateur : litiges entre particuliers**
 - ◆ Mr Guy Madelpuech : permanences les mardis après-midi sur rendez-vous à La Maison de la Justice, 34 cours de Verdun à Bourg-en Bresse : 04.74.14.01.40
- **Médiateur : litiges avec l'administration**
 - ◆ Mr Jean-Jacques Lachassagne : 04.74.32.30.45
- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 H.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 6/7 H.

CULTURE ET SPORT

La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H 30 à 18 H 30 à la Salle de Réunions.

Le cinéma : projection le lundi soir, une semaine sur trois.

Les séances de la Gymnastique Volontaire ont lieu tous les mercredis de Septembre à Juin en alternance à la Salle des Fêtes de Drom ou de Ramasse de 20 H 30 à 21 H 30.

Correspondant de Presse : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain.

Culte : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.

Le club de l'Age d'Or se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30

SERVICES

- **Horloge du clocher** : contacter la mairie
- **Poids public** : contacter la mairie
- **Horaires déchetteries** :

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
SIMANDRE	14 H/17 H	14 H/18 H		9 H/12 H et 14 H/17 H
TREFFORT	14 H/17 H	9 H/12 H et 14 H/18 H	12 H/15 H	9 H/12 H et 14 H/17 H

Téléphone : 06.16.34.14.23

- **Assistantes maternelles** :
 - ◆ Christelle Besson ☎ 04.74.25.87.42
 - ◆ Laurence Cote ☎ (voir mairie)



- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes :

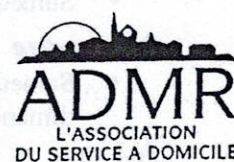
Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- **ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.

- ◆ Aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.

Contact : ☎ 04.74.51.86.77 permanence téléphonique lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée.

- ◆ Soins, hygiène Ceyzériat: Contact : ☎ 04.74.25.05.78



- **Caisse d'allocations familiales**

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24

- ◆ ALLOCAF : ☎ 0820 25 01 10
- ◆ INTERNET : www.ain.caf.fr



- **Don du sang**



*Jasseron : de 8 H à 10 H dans le camion
de collecte Place A. Galland*

*lundi 3 mars
lundi 26 mai
lundi 25 août
lundi 1^{er} décembre*

*Villereversure et Simandre à la salle des fêtes
de 8 H à 9 H 30 ou de 11 H à 12 H 30*

*vendredi 28 mars
jeudi 19 juin
mercredi 17 septembre*

Etablissement Français du Sang à Fleyriat :

Le mercredi, de 16 H 30 à 19 H 30

Le vendredi, de 08 H 30 à 12 H 30

Le 1^{er} samedi du mois, de 08 h 30 à 12 H 00

- **CAUE** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

Conseil **gratuit pour les particuliers** à la Maison de l'Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg.

☎ : 04 74 21 11 31 E-mail : contact@caue-ain.com Site Internet : www.caue-ain.com

SALLE DES FETES : TARIFS ANNEE 2008

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	22	39	65
Particulier de Drom	39	92	146
Autre	60	152	240

(Contacter la mairie)

DATES A RETENIR

Janvier

- ♦ Vendredi 18 Projection du film « Une vérité qui dérange », débat sur le réchauffement climatique
- ♦ Samedi 26 Repas du Sou des Ecoles

Mars

- ♦ Dimanche 9 1^{er} tour des élections municipales et cantonales
- ♦ Dimanche 16 2^{ème} tour des élections municipales et cantonales
- ♦ Dimanche 30 Passage à l'heure d'été

Mai

- ♦ Dimanche 4 15^{ème} bourse d'échanges de l'ARCMA
- ♦ Jeudi 8 mai Cérémonie au monument

Juin

- ♦ Samedi 14 Comice agricole et journée artisanale en Revermont à Simandre

Septembre

- ♦ Samedi 27 et dimanche 28 Fête de Drom

Octobre

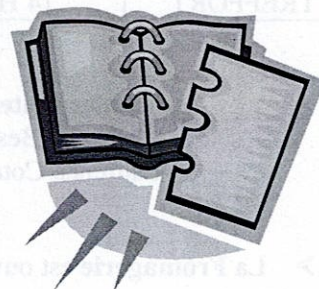
- ♦ Dimanche 26 Passage à l'heure d'hiver

Novembre

- ♦ Mardi 11 Cérémonie au monument
- ♦ Samedi 29 Saucisson à l'ancienne de Patrimoine

Décembre

- ♦ Dimanche 7 Ste Barbe



ETAT CIVIL

Naissances

Naomie CHAFFANEL le 22 août 2007

Pauline AVIET le 21 octobre 2007



Décès



Robert JOLYON le 27 avril 2007

Edwige JACQUEMET veuve GRANDPIERRE le 3 novembre 2007

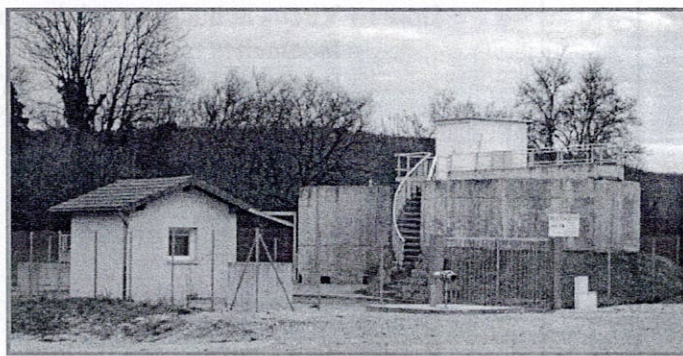
ASSAINISSEMENT

Souhaité (et obligatoire) depuis plusieurs années, le **schéma directeur d'assainissement** (« plan de zonage ») a été lancé en début d'année 2007. Il devrait être assez simple et était souhaité pour la fin de l'automne 2007, mais d'autres projets ou événements lui ont fait prendre du retard. Il serait souhaitable qu'il avance au deuxième trimestre 2008, pour une validation avant l'hiver.

Les effluents rejetés par la quasi totalité de la population dans le collecteur d'eaux usées sont acheminés vers la station d'épuration pour traitement. Une fois épurée, l'eau est rejetée dans le milieu naturel par l'intermédiaire d'un massif d'infiltration. Par ailleurs, environ **80 m³ de boues sont produits chaque année**, qu'il convient d'éliminer dans des conditions réglementaires. Jusqu'au milieu de l'année 2007, une entreprise était chargée de venir pomper ces boues, qui étaient ensuite confiées à la station de Bourg en Bresse pour traitement. Cette opération était génératrice de coûts appelés à subir prochainement une sérieuse augmentation, et semblait pouvoir être simplifiée. D'autres possibilités ont donc été étudiées, avec le concours précieux d'un cabinet extérieur (voir article sur le Développement Durable), mais n'ont pu aboutir à une solution acceptable. De plus, un cumul de circonstances techniques et réglementaires -mais aussi de nécessaires choix économiques et financiers- ont même dû orienter le traitement des boues vers un autre centre de traitement. Cette partie du traitement de nos eaux usées a donc quand même subi une substantielle augmentation qui devra nécessairement être répercutée à court terme sur le coût du service facturé aux usagers.

Pour améliorer son fonctionnement, particulièrement en hiver, notre station a connu un petit aménagement début 2007 : l'adjonction d'un abri pour protéger du froid une partie sensible de cette installation. D'autres améliorations étaient encore souhaitées qui n'avaient toujours pas été solutionnées.

Le coup de foudre du 20 juillet endommageait aussi le système de commande du poste de refoulement du village (à côté du lavoir). **Des travaux sont donc encore à programmer** sur l'ensemble de cet équipement.



Il convient toutefois de terminer en signalant que notre station à une efficacité satisfaisante et restituée, au milieu naturel, **une eau épurée conforme aux normes** en vigueur.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2007

DEPENSES		RECETTES	
Exploitation		Exploitation	
011 Gestion courante	3 350	70 Prestation de services (redevance)	17 500
023 Virement à la section d'investissement	52 327		
65 Charges de gestion	11 000	74 Subventions d'exploitation	66 394
66 Charges financières	8 054	77 Produits exceptionnels	13 843
68 Dotations amortissements	23 006		
TOTAL	97 737	TOTAL	97 737
Investissement		Investissement	
001 Déficit reporté	120 120	021 Virement de la section de fonctionnement	52 327
13 Amortissement des subventions	13 843	10 Apports, dotations et réserves (FCTVA)	70 349
16 Remboursement d'emprunts et dettes	11 980	13 Subvention d'investissement	12 123
23 Immobilisations en cours	21 112	16 Emprunts	9 250
		28 Amortissements des immobilisations	23 006
TOTAL	167 055	TOTAL	167 055

BUDGET PRINCIPAL 2007

DEPENSES

F O N C T I O N N E M E N T	011 Charges à caractère général	42 777
	Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires.	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	22 997
	014 Atténuation de produits	
	Reversement CCTER	
	022 Dépenses imprévues	312
	023 Virement à la section d'investissement <i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	30 892
	65 Autres charges de gestion courante	99 236
	Dont : Virement budget assainissement (66 394) Indemnités maire et adjoints (13 200) Participation école Jasseron (380) Subventions (2 200), C.C.A.S (1 200) Voyage école (1 000)	
	66 Charges financières	1 637
Intérêt des emprunts		
67 Charges exceptionnelles	3 100	
Reversement aide voirie CCTER		
739 Reversements et restitutions (CCTER)	6 696	
	Dépenses de l'exercice	207 647
	TOTAL DEPENSES	207 647
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit reporté	81 298
	16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	63 296
	21 Immobilisations corporelles	74 321
	Terrains (44 800), signalétique (5 600), variateur (7 152), Grillage et sentier karstique (7 000), enfouissement réseaux (9 769)	
	23 Immobilisations en cours	39 200
Eglise, hangar et salle des fêtes (24 000) Cimetière (5 000), poteaux incendie (10 200)		
	TOTAL DEPENSES	258 115

RECETTES

F O N C T I O N N E M E N T	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	6 053
	Ventes de bois, concessions cimetière	
	73 Impôts et taxes	41 303
	Dont contributions directes (31 231), pylônes électriques (6 300),	
	74 Dotations, subventions, participations	66 352
	Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	
	75 Autres produits de gestion courante	18 800
Location immeubles		
76 Produits financiers	0	
77 Produits exceptionnels	50	
	Recettes de l'exercice	132 558
002 Excédent antérieur reporté	75 089	
Excédent de fonctionnement reporté de 2006 sur 2007		
	TOTAL RECETTES	207 647
I N V E S T I S S E M E N T	001 Solde investissement reporté	
	10 Dotations, fonds divers et réserves	83 262
	Excédents de fonctionnement capitalisés (81 298), FCTVA (1 964)	
	13 Subvention d'investissement	55 244
	Subventions Europe, Etat, Département (mairie, école, clocher)	
	16 Dépôts et cautionnements reçus	88 717
021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	30 892	
	TOTAL RECETTES	258 115



UN MANDAT SE TERMINE

L'équipe municipale actuellement en place œuvre depuis mars 2001, elle a vu son mandat augmenté d'une année, et a eu la douleur de perdre l'un des siens il y a déjà un an.
De A à Z, bilan sommaire des principales réalisations.

- A** **Aménagement urbain** : démolition ancien transformateur ; alignement mur jardin école ; installation abribus ; rénovation pré et grange Grandpierre ; aménagement passage nord église. Première tranche de l'opération *cœur de village* (quartier mairie). Dénomination des voies et installation signalétique ; arrosage automatique ; clôture salle des fêtes.
Assainissement : mise en service de la 1^{ère} tranche du réseau de collecte et de la station d'épuration. Réalisation des 2^{ème} et 3^{ème} tranches.
- B** **Bois** : entretien des parcelles communales et organisation des coupes d'affouage. Etude pour la rationalisation du bois énergie.
Bâtiments : Réfection logements salle des fêtes, presbytère, salle des fêtes, mairie et école.
- C** **Cimetière** : mise à jour des concessions et établissement d'un règlement ; installation d'un ossuaire ; démontage de sépultures abandonnées ; création d'un jardin des urnes ; amélioration de l'accès.
Chemins ruraux : empierrement et remise en état de 2 700 m de chemins et élagage.
Coopération intercommunale : évolution statuts CCTER et projet de territoire ; Charte du Revermont ; SCOT Bourg Bresse Revermont ; CDRA ; contrat de rivière du Suran ; convention route des crêtes.
Culture : cinéma rural ; amélioration mobilier et fonds de la bibliothèque municipale.
- D** **Déchets** : aménagement P.A.V. ; installation de conteneurs collectifs (CCTER)
Développement durable : gestion de site Natura 2000 ; rencontres régionales de l'URCPIE. Collectivité pilote pour l'élaboration du *Guide des collectivités éco-responsables* ; préparation et signature de la *Charte du Revermont*.
Distinction : obtention des *Rubans du Développement Durable*.
- E** **Eau** : réfection et amélioration d'une partie du réseau (Syndicat *Ain Suran Revermont*). Plan de recollement des anciens réseaux.
Eaux pluviales : réfection d'une partie du réseau et extension.
Eclairage public : amélioration esthétique (candélabres) ; installation d'un réducteur de tension ; extension réseau.
Ecole : maintien de la classe unique de Drom ; réfection totale de la salle avec mise aux normes ; modernisation de l'informatique et de la téléphonie, réfection clôture.
Eglise : restauration des cadrans, réfection de la toiture de la sacristie.
Electricité, réseaux aériens : changement des transformateurs et ajout d'un 3^{ème} poste ; modification et extension du réseau ; enfouissement des lignes ; suppression ligne Télécom des carrières.
- F** **Fête / animation** : illuminations ; accueil de manifestations sportives (rallyes pédestre, VTT et cyclistes, Tour de l'Ain, rallye du Suran) ; rencontres du Revermont 2001 ; matinées portes ouvertes ; animation FRAPNA ; exposition *Une classe très unique* ; soutien fêtes locales.
- G** **Grange** : location et aménagement de la grange Grandpierre pour le matériel communal ; nettoyage du site.
- H** **Hangar communal** : traitement esthétique des façades.
- I** **Inondations** : amélioration du canal (baisse du niveau de départ, dalot) et création d'un aqueduc sous la D 81C (Département) ; réfection de l'exutoire du tunnel (syndicat) ; entretien du canal ; chantier de jeunesse pour l'entretien du tunnel.
- J** **Jeunes** : espace jeunes (CCTER) ; réflexion sur espace de loisirs intergénérationnel.

- K** **Karst** : participation à l'élaboration de la mallette pédagogique sur le milieu karstique et aux études sur les écoulements souterrains.
- L** **Logement** : ré-affectation du logement de la mairie, réfection et mise en service du logement de la salle des fêtes, réaménagement du presbytère en deux logements ; incitation et aide aux particuliers avec une opération façades et deux OPAH. Reprise évacuations logement de la mairie.
- M** **Mairie** : modernisation de l'informatique, de la bureautique et de la téléphonie ; digitalisation du cadastre ; tri et classement normalisé des archives ; restauration de mobilier ancien. Réfection et réorganisation du local avec mises aux normes et accès personnes à mobilité réduite ; changement de la chaufferie.
Monuments : restauration et mise en valeur du campanile, valorisation du monument aux morts.
- N** **N.T.I.C.** (Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication) : arrivée de l'ADSL ; diffusion du *Petit Dromadaire* par courrier électronique.
Natura 2000 : Accompagnement de la procédure et nettoyage des pelouses à orchidée.
- O** **O.P.A.H.** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) : voir *Logement*.
Organisation de cérémonies, de commémorations et de rassemblements d'anciens combattants (inauguration de la rue de la paix, hommage à un résistant tué au combat).
- P** **Personnel** : création d'un poste d'agent d'entretien à temps partiel.
Poids public : restauration du plateau.
Procédures : dossier aménagement Cœur de Village ; tentative de maintien de la Licence IV.
- Q** **Questionnaire** : organisation du recensement de la population.
- R** **Réseaux** : voir *Assainissement, Eaux, Eaux pluviales, Eclairage public, Electricité & Voirie*
- S** **Salle des fêtes** : réfection et mise aux normes ; rénovation des équipements et du matériel ; équipement cinéma ; aménagement de la « cour ».
Sécurité : acquisition d'un véhicule d'intervention et d'une nouvelle sirène pour le corps de sapeurs pompiers ; équipements individuels des pompiers ; changement de 6 poteaux incendie ; étude trafic routier sur RD 81 ; limitation de la vitesse sur la route des crêtes ; installation d'un portillon à l'entrée du tunnel.
Station d'épuration : aménagement d'un abri contre le gel
- T** **Tourisme / Economie** : Charte de bon usage des sentiers ; promotion du Revermont Tour 01, du Clon ; changement de panneaux du sentier karstique ; étude implantation activité économique.
- U** **Urbanisme** : réflexions sur pertinence d'un document d'urbanisme.
- V** **Voirie** : entretien et réfection du réseau (1600 m d'enrobé et 600 m de goudronnage); transfert à la CCTER ; entente intercommunautaire pour la route des crêtes ; réfection de trois murs de soutènement ; réaménagement et sécurisation carrefour route de Montmerle (département).
- W** **Watt** : voir *Eclairage public* : diminution de la consommation électrique.

Mais pour **X** raisons ; l'activité **Y**oga n'est pas encore proposée sur Drom

où on ne trouve pas non plus de **Z**oo . . . !

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line (le "Haut Débit" d'internet)
CCTER : Communauté de Communes de Treffort En Revermont
CDRA : Contrat de Développement Rhône Alpes
FRAPNA : Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
PAV : Point d'Apport Volontaire
URCPIE : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est à la disposition de tous les habitants de Drom, gratuitement, quel que soit leur âge, chaque lundi de 17 H 30 à 18 H 30. Un grand choix de romans, documentaires, imagiers et même CD-ROM est proposé, régulièrement renouvelé (plus de 1 000 titres disponibles).

Il est possible de réserver plus particulièrement un ouvrage, suivant les disponibilités de la Bibliothèque Départementale de Prêt. (Il est aussi possible d'effectuer des dons d'ouvrages pour alimenter le fonds propre de la commune : pensez-y lors d'opérations de rangement, de déménagement, de débarras . . . !)

ELECTIONS

Cinq élections devaient théoriquement se dérouler sur la seule année de 2007, mais, pour alléger et simplifier ce calendrier, trois d'entre elles ont été reportées d'un an, dont deux au suffrage universel direct.

Les 22 avril et 6 mai **2007**, nous nous sommes rendus aux urnes pour choisir un nouveau Président de la République. Sur les 144 électeurs inscrits à Drom, 127 se sont déplacés pour le premier tour (soit **88 %**) et 131 pour le second (**91 %**).

Les 10 et 17 juin, il s'agissait de désigner le député de notre circonscription. Sur les 143 inscrits, il y a eu 97 votants au premier tour (**68 %**) et 107 au second (**75 %**).

En **2008**, il conviendra de renouveler les conseillers municipaux (de toutes les communes) et les conseillers généraux (pour la moitié du département). **Ces deux scrutins auront lieu le même jour** avec un premier tour le **9 mars** et, le cas échéant, un second le **16 mars**. Deux bureaux de vote seront organisés simultanément, l'un pour choisir les onze conseillers municipaux de Drom, l'autre pour choisir le conseiller général du canton de Ceyzériat, concerné par ce renouvellement.

Puis les élections sénatoriales se dérouleront en septembre 2008 pour un tiers des départements, dont le nôtre qui devra se choisir trois sénateurs (au lieu de deux jusqu'à maintenant). Ce suffrage est indirect et s'adresse aux « *grands électeurs* » (150 000 en France) : le conseil municipal de Drom devra en désigner un.

Les consultations suivantes concerneront le renouvellement des députés européens en 2009, puis des conseillers régionaux en 2010.



GENDARMERIE



Suite au redécoupage des zones *police* et *gendarmerie* sur l'agglomération de Bourg en Bresse, le territoire et la composition de la communauté de brigades de gendarmerie de Ceyzériat seront modifiés. Douze militaires sont actuellement affectés à cette unité qui couvre les cantons de Ceyzériat et Treffort ; cinq supplémentaires viendront renforcer la structure qui verra aussi son périmètre s'élargir avec l'intégration des communes de Saint Just et Montagnat. Cette modification est actée mais n'est pas encore effective.

Le major Boulanger, commandant cette unité, rappelle que l'efficacité du travail des gendarmes est directement liée à l'implication des habitants et aux informations qu'ils font suivre ; signaler immédiatement tout fait inhabituel permet de mieux garantir la sécurité des biens et des personnes : véhicules ou individus aux comportements suspects, avec les numéros, les horaires, les directions. Tout renseignement transmis rapidement peut permettre de prendre les dispositions adaptées dans les meilleurs délais, aider à résoudre une affaire ou en éviter d'autres.

Il précise aussi qu'il est recommandé de signaler les absences du domicile en période de congés ; en sachant quelles sont les habitations inoccupées, les gendarmes peuvent orienter leur activité de surveillance et diminuer les risques de cambriolages.

Enfin, la Gendarmerie rappelle qu'elle propose des emplois dans toute une variété de statuts, avec des postes de réservistes, pouvant procurer une activité d'appoint aux plus jeunes (étudiant ou travailleur de 16 à 30 ans), des contrats de volontariat, entre 18 et 26 ans ou des métiers accessibles entre 18 et 36 ans. Tout renseignement peut être sollicité auprès des brigades de Ceyzériat ou Treffort-Cuisiat ou sur internet :

www.recrutement.gendarmerie.defense.gouv.fr .

LA CIVILISATION DE L'AUTOMOBILE

Apparue sur nos routes il y a tout juste un siècle, l'automobile a pris une place de premier plan dans les dernières décennies. En milieu rural, plus qu'ailleurs, son usage est devenu indispensable : il est logique qu'un ménage en dispose de deux, en fonction des activités professionnelles de chacun (nature, localisation, horaires). Si le petit village de Drom ne connaît pas les problèmes de circulation rencontrés dans les centres urbains, une dégradation apparaît toutefois en ce qui concerne le stationnement.

On voyait très peu de véhicules en stationnement sur la voie publique il y a une dizaine d'années (hors activités quotidiennes, commerce et jours de fêtes), mais l'évolution de la population s'est accompagnée, non seulement d'un accroissement du parc automobile, mais aussi d'une véritable rurbanisation des comportements. Déjà bien connu, ce phénomène n'est pas nouveau, mais il s'est développé tout récemment à Drom.

Des bâtiments ont changé d'occupants, des locaux se sont transformés en logements, et on ne peut que s'en réjouir : en effet, quoi de plus triste qu'un village qui vieillit, que des maisons inoccupées, des cours à l'abandon ? Par contre, si l'automobile tient une grande place dans la vie quotidienne (et le budget), elle est souvent oubliée dans l'organisation, voire le fonctionnement, des lieux de vie. On constate de plus en plus que des véhicules restent stationnés sur la voie publique (ou sur une propriété voisine) alors qu'une cour (parfois même un garage) est disponible.

C'est là le signe d'un village qui vit, pourra-t-on dire ; et quelques véhicules bien stationnés, ça et là peuvent même inciter ceux qui circulent à une conduite plus prudente. Mais il conviendrait aussi que chacun veille à utiliser prioritairement sa propriété pour garer son véhicule. A défaut, il existe des emplacements plus appropriés que d'autres, particulièrement les jours d'affluence : rien n'interdit de se garer sur la place pour quelques heures ou pour la nuit !

NOS AMIS LES ANIMAUX

Avec environ 8 millions de chiens, la France est au 1^{er} rang des pays d'Europe en terme de population canine : 28,4% des foyers en abritent au moins un. Plus de la moitié des chiens vivent à la campagne ou dans des agglomérations de moins de 20 000 habitants.

Notre village ne déroge pas à ces statistiques et de nombreux foyers possèdent un ou plusieurs chiens.

Cependant, si la détention d'animaux est un plaisir pour leurs maîtres, elle ne doit pas être un désagrément pour les voisins. La réglementation encadre la détention d'animaux :

➤ **Divagation** : la divagation est interdite par la loi. Les chiens qui divagent, lorsqu'ils passent près des habitations, font aboyer les autres chiens gardés par leur maître ; ils peuvent aussi causer des accidents ou attaquer basse-cour ou troupeaux.

La divagation des animaux est tout d'abord punie d'une contravention de 2^{ème} classe (jusqu'à 150 €, article R. 622-2 du code pénal). Le contrevenant peut, en outre, être poursuivi pour des infractions connexes en fonction des dommages occasionnés par l'animal et notamment, pour coups et blessures involontaires voire homicide involontaire. Suivant la gravité du dommage, ces peines auront alors un caractère contraventionnel ou correctionnel. L'infraction peut, dans ce cas, être sanctionnée par une peine d'1 an de prison outre 15.000 € d'amende.

➤ **Aboiements** : Les aboiements de chiens, nuisances sonores particulièrement courantes en France mais aussi dans notre village, relèvent du Code de la santé publique (décret du 31 août 2006) : "*Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...]*". L'un de ces trois critères, précisés à l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, suffit à constituer un trouble de voisinage.

Par ailleurs, un arrêté préfectoral du 4 août 2000 régit ces nuisances : Article 14 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Il est interdit, de **jour comme de nuit**, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

En cas de contravention à ces réglementations, **de jour comme de nuit**, l'article R. 1337-7 prévoit que les contrevenants s'exposent à des amendes de troisième classe (450 €).

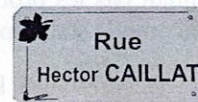
➤ **Déjections** : Dans ce domaine encore, le comportement de nos concitoyens a évolué. Auparavant, tous les propriétaires géraient les déjections de leurs animaux ; aujourd'hui, de plus en plus, on « externalise cette production » ...sur une pelouse voisine, dans un massif de fleurs ou encore au bord d'un chemin. Imaginez les désagréments de ceux qui entretiennent leur petit coin d'herbe, de fleurs ou de l'infortuné piéton. Mais, me direz-vous, nous sommes à la campagne et c'est BIODEGRADABLE. Certes, mais le « vivre ensemble », la civilité imposent quelques efforts aux propriétaires. Par ailleurs, le lavoir est devenu un lieu privilégié pour satisfaire ces besoins. Non, ce n'est pas un canisite, c'est un site remarquable du village avec un panneau du sentier karstique. Par ailleurs, la commune étant régulièrement obligée de mettre des appâts pour éviter la prolifération des rats, il y a des risques pour les chiens qui gambadent régulièrement en ce lieu.

POUR NE PLUS SE PERDRE

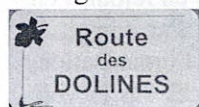


L'idée trottait dans la tête de certains depuis longtemps, voire . . . très longtemps ! Et puis elle a officiellement été inscrite à l'ordre du jour en septembre 2005 : la **dénomination des voies du village**.

Un groupe de travail élargi (élus et volontaires extérieurs au conseil) a alors travaillé sur le sujet pendant quelques mois pour établir des propositions, validées par le Conseil Municipal le 26 octobre 2006 et présentées dans *Le Dromadaire N° 18*.



La première plaque était officiellement dévoilée le 19 mars, à l'occasion de la commémoration du cessez-le-feu en Algérie. Puis les autres étaient installées par les élus et les volontaires lors de plusieurs opérations « commando ».



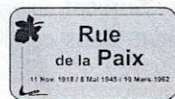
Début septembre, tout le village était équipé : *plus aucune excuse pour ne pas trouver son chemin à Drom !* De plus, certains panneaux directionnels ont été installés aux carrefours principaux, et les établissements publics sont désormais indiqués.



Parallèlement, les services publics ont été informés de cette nouvelle organisation avec la localisation des habitants : services de secours et de sécurité et gestionnaires des réseaux. Il appartient toutefois aux usagers de vérifier que les modifications d'adresses ont été effectuées correctement, de faire apporter les corrections nécessaires, et d'informer leurs autres correspondants (banques, assurances, prestataires téléphone, fournisseurs divers, clients, famille et amis).



Le 19 mars 2007, la première plaque de rue était officiellement inaugurée : la Rue de la Paix. Ce jour marquait le 45^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie et une commémoration était ainsi organisée à Drom avec le Comité F.N.A.C.A. intercommunal de Villereversure (*Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie*). Jackie Ballet, président, remerciait la commune d'avoir associé trois dates synonymes de fins de conflit autour d'un message de paix : le 11 novembre 1918, le 08 mai 1945 et le 19 mars 1962.

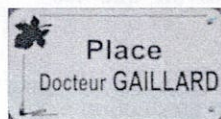
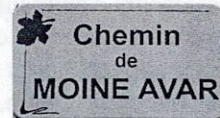


Quelques jours plus tôt, il était venu passer un moment avec les écoliers de Drom pour leur expliquer la signification de cette troisième date, la plus récente et pourtant la moins connue, en apportant son témoignage sur cette période douloureuse de notre Histoire

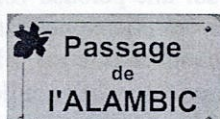
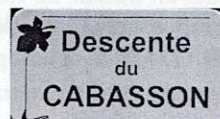
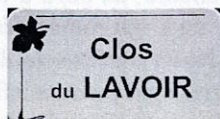
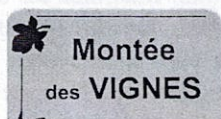
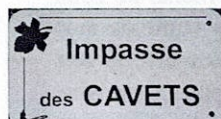
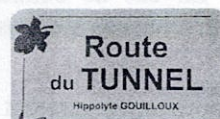
Elles se prénomment « rue », « route », « chemin », « place » mais aussi « impasse », « passage », « clos » ou bien encore : « montée » ou même : « descente » ; elles sont ainsi 31 dénominations officielles supplémentaires à avoir trouvé leur voie, rejoignant la Place du Docteur Gaillard, inaugurée en avril 1922.



Suivant la configuration des lieux, ces noms sont matérialisés par un ou deux panneaux, posés sur un support ou fixés contre un mur (que tous les propriétaires, qui l'ont aimablement autorisé, soient ici remerciés).



Au total, cet équipement a coûté 6335 T.T.C. (5 777 pour les panneaux eux-mêmes et 558 pour leur pose) ; un retour de 917 est attendu avec le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).



BATIMENTS COMMUNAUX

Après plusieurs gros chantiers, 2007 aura été une année de « finitions »

La Salle des Fêtes

Dans sa dernière édition, *Le Dromadaire* relatait les travaux de rénovation de la salle des fêtes et évoquait des problèmes acoustiques restant à régler. Une solution a été trouvée avec la pose d'éléments suspendus au plafond. Leur conception et leur disposition (taille et emplacement) ont été étudiées en fonction de la salle ; ils sont ainsi composés de différents matériaux destinés à absorber les sons en fonction de leurs fréquences (aigus, médiums, graves). Livrés au printemps, ils ont été posés par les élus et chacun a pu se rendre compte d'un meilleur confort acoustique depuis ce moment. Pour cette opération, d'un montant de 2 968 H.T., la commune a reçu une aide de 1 174 du Département.



Un autre aménagement devrait encore être réalisé pour améliorer la sortie de secours côté Ouest.

L'Eglise

Initialement envisagés en 2006, les travaux sur la toiture de l'église ont été effectués au printemps. L'ensemble de la couverture a été revu et la toiture de la sacristie, avec la zinguerie correspondante, a été refaite à neuf pour un coût total de 7 506 H.T., sur lesquels 3 753 ont été pris en charge par le Département.

Le Hangar Communal

A côté du presbytère, nouvellement restauré et embelli, « l'esthétique » de ce bâtiment dépareillait le quartier ! Il a donc subi un « lifting » avec une petite réparation sur la toiture, la pose d'une nouvelle fenêtre, un réaménagement de la porte, les peintures des boiseries et le traitement des façades, désormais assorties à celle de son voisin le presbytère. Le tout a occasionné une dépense de 3 289 H.T.

Les Clôtures

Toujours dans le même quartier, le vieux grillage qui délimitait la « cour » de la salle des fêtes a été remplacé par des grilles plus solides, plus sûres . . . et plus jolies ! Cette opération se monte à 2 024 H.T.



Et l'École !

Le grillage de la cour de l'école a aussi été remplacé pour être mis aux normes actuelles de sécurité, occasionnant une dépense de 2 485 H.T. Le Département a octroyé une aide exceptionnelle de 1 217 à la commune pour ces travaux.

LE TEMPS S'EST ARRÊTÉ A DROM

Certains ne croient pas au coup de foudre qui bouleverse tout et qui arrête même le temps : ils n'étaient pas à Drom cet été !



Vendredi 20 juillet 2007, 09 H 20 : une détonation sèche, d'une rare intensité, claque dans la vallée et fait vibrer tout le village. Depuis la fenêtre de sa chambre, à la fromagerie, Benoît voit une lueur intense frapper le cadran du clocher, puis une volute de fumée s'en échappe. De son logement, au presbytère, Cécile voit aussi une lumière vive descendre le long du clocher, et sent ensuite une odeur de brûlé. De l'autre côté de la cloison, dans la sacristie, le compteur EDF a fondu et un coffret électrique a volé en éclats. Depuis, le temps semble s'être arrêté : le clocher est muet et ses quatre cadrans sont figés sur 09 H 15 pendant plusieurs jours.

Toute la journée, et les jours suivants, des dégâts sont constatés dans le village : installations électriques, téléphoniques, hertziennes, assainissement collectif, chaufferies, éclairage public et appareils électroménagers privés.

La foudre a donc frappé, mais les dégâts restent finalement minimes : pas de destruction de bâtiment ou de début d'incendie. De la zinguerie du clocher et des aiguilles du cadran, l'arc électrique a suivi les axes de transmission de l'horloge et l'installation électrique a « pris le relais » jusqu'à la terre. Inscrit au répertoire départemental, le mécanisme de 1938 est intact, mais la transmission n'est plus assurée jusqu'aux aiguilles ; de même, la mise en route du moteur pour remonter le contrepoids est momentanément hors service. Un des cadrans, changé en 2003, devra aussi être restauré. Ainsi, tant qu'un volontaire pourra remonter la pendule, les cloches rythmeront toujours les journées du village, mais les cadrans seront figés pendant encore plusieurs semaines, sur midi pour les uns, et sur 6 H 30 pour la victime de la foudre !

Il faudra finalement attendre des mois pour que tout rentre dans l'ordre, voire l'année suivante : l'automate qui gère les pompes du poste de refoulement, derrière la fromagerie, n'est encore pas remplacé ; en effet, il est envisagé de modifier la gestion de cet équipement.

Pour la commune, les dégâts les plus importants concernent le cadran du clocher et la transmission du mouvement de l'horloge, la chaufferie du presbytère et le poste de refoulement. Le préjudice est chiffré à 12 535 T.T.C. ; l'assureur indemniserà jusqu'à 9 188 .

Peut-être faudra-t-il prévoir un paratonnerre pour éviter - ou limiter - ce risque : ce projet est désormais à l'étude.



ORGANOM

Organom est le syndicat qui gère les installations de traitement des déchets que nous produisons chaque jour.

En 2007, ORGANOM a signé une Charte de Coopération pour la VALorisation des Déchets (COVAD) avec le Grand Lyon, le Sytraival (Villefranche-sur-Saône) et le SITOM Nord Isère pour mener une réflexion plus poussée sur le traitement des déchets.

En 2008, ORGANOM choisira le 6 mars le constructeur des installations de tri, de méthanisation et de valorisation des déchets sur le Site de la Tienne (les installations ont été présentées dans le Dromadaire 2006), réalisera un quai de transfert de déchets à Maronnas, poursuivra les démarches pour les agrandissements des sites de la Tienne (Viriat) et de Vaux (Le Plantay).

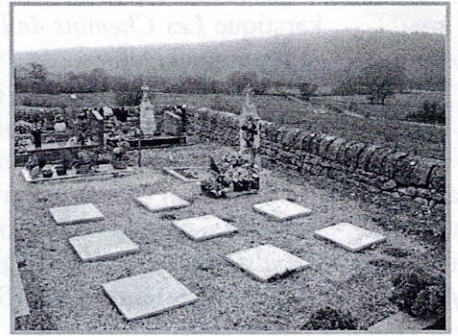
Plan Départemental d'Élimination des Déchets :

Le 12 novembre 2007, le Conseil Général a adopté la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets qui valide le scénario multi filières présenté par ORGANOM.

CIMETIERE

Débutée en mai 2003, la réorganisation du cimetière se poursuit petit à petit. Début 2007, un jardin des urnes a été aménagé qui propose neuf emplacements, chacun pouvant accueillir jusqu'à cinq urnes et supporter des fleurs en vase ou en pot, ou bien encore une plaque ou un autre élément de souvenir. A cette occasion, les tarifs des concessions ont été uniformisés entre les emplacements traditionnels et les « cavurnes ».

Afin de parfaire l'accès au jardin des urnes, une tombe a été déplacée, avec l'accord de la famille, pour créer un passage vers ce secteur ; ce transfert sera terminé au printemps (repose du monument initial à l'identique).



Pendant ce chantier, l'entreprise chargée des travaux a accidentellement détérioré l'entrée du cimetière et les dommages occasionnés ont été pris en charge par son assurance. Cet incident a alors été l'occasion de faire modifier l'entrée et le portail. Lors des travaux de réparation de la maçonnerie, le passage a ainsi été légèrement élargi et la nouvelle configuration du portail lui permet une ouverture plus large, facilitant désormais les manœuvres des véhicules des entreprises intervenant dans le cimetière.

L'ensemble de ces opérations (hors la réparation de la maçonnerie indemnisée par l'assurance) se monte à 6 413 H.T. sur lesquels l'Etat est intervenu à hauteur de 461 avec une dotation pour la modification du portail.

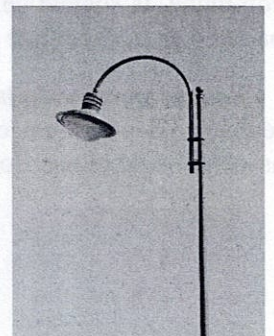
ECLAIRAGE PUBLIC



Une cinquantaine de points lumineux éclairent les rues du village raccordés, pour la plupart, au poste de commande du village (ceux de l'Enclos dépendant d'un deuxième poste). Pour mieux gérer et maîtriser la consommation d'énergie, ce poste principal a été équipé d'un *variateur-réducteur de tension*.

En diminuant l'intensité lumineuse aux heures les plus « désertes » de la nuit, sans modification du confort d'utilisation et de la sécurité, il est attendu une **économie de 20 à 25 % sur la consommation**, plus un allongement de la durée d'utilisation des ampoules. Ce système est opérationnel depuis l'automne, pour un coût de 7 152 T.T.C., dont

4 947 à charge de la commune avec un retour sur investissement de 7 à 10 ans. En 2006, il a été consommé 20 576 Kwh pour l'éclairage public, pour un montant de 1 557 €. Afin d'optimiser ce système, d'autres améliorations pourront encore être apportées en remplaçant les anciens points lumineux fluorescents ou à vapeur de mercure (blancs, aux extrémités du réseau) par des lampes au sodium (orange). Un ou deux points lumineux supplémentaires pourraient compléter le dispositif.



SENTIER KARSTIQUE



Installés depuis juin 2000, les panneaux du sentier karstique *Les Chemins de l'Eau* accueillent chaque année plusieurs centaines de visiteurs, entre les groupes scolaires, les randonnées organisées et les promeneurs. Initiée par l'A.T.R. (*Association Terres du Revermont*) dans le cadre de sa *Charte d'Ecologie Rurale*, cette réalisation est le fruit d'un partenariat avec la commune, l'association Patrimoine, la réserve naturelle de la grotte de Hautecourt (gérée par le Laboratoire d'Hydrobiologie et Ecologie Souterraine de l'université Lyon I) et le Club Départemental de Spéléologie de l'Ain, auxquels s'est joint le Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels.

Si la qualité des panneaux leur a permis de traverser correctement les années, certains ont quand même un peu souffert du temps, mais surtout de quelques comportements irresponsables. Aussi, quatre d'entre eux ont été remplacés cette année (deux grands et deux petits) pour un montant de 3 860 H.T.

Cette opération a bénéficié 2 670 d'aides, de la part du Contrat de Rivière du Suran et de l'AGEK (Association de Gestion des Espaces Karstiques, qui encadre la plupart des groupes de visiteurs scolaires).



NATURA 2000



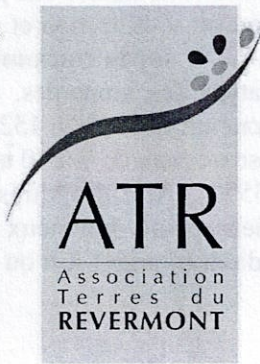
La directive « Natura 2000 », signée en mai 1992 par le Conseil des ministres de la Communauté Européenne, vise à permettre la conservation de types d'habitats naturels ou d'espèces animales et végétales rares à l'échelle européenne. Présentant une richesse patrimoniale reconnue au niveau européen, entre autre pour ses « pelouses sèches à orchidées », le Revermont est concerné par cette mesure (voir *Le Dromadaire* N° 18, de Février 2007)



Plusieurs contrats ont été signés pour le site des Conches. Le premier a été mis en place entre la commune de Drom et l'Etat : des aides nationales et européennes ont été attribuées sur une période de cinq années, pour une zone de 2,34 hectares et un montant total de 4 296 €, finançant un montant de travaux de 4 500 €. Toujours sur notre commune, la société de chasse a signé un contrat, de son côté, pour une parcelle de 0,85 hectare avec des aides équivalentes.



Pour le compte de la commune, un chantier de débroussaillage a été réalisé en début d'année par ADL 01 (*Agence de Développement Local*), association de réinsertion.



CHARTRE DU REVERMONT

A l'initiative de l'A.T.R. (*Association Terres du Revermont*), la Charte du Revermont et de ses abords vient d'être rajeunie, adaptée aux préoccupations actuelles en prenant en compte les enjeux du Développement Durable. Opérationnelle depuis déjà 17 ans, elle marquait la volonté et l'engagement des élus du Revermont et de ses abords, de protéger, mettre en valeur et promouvoir leur territoire. Elle avait été signée le 29 octobre 1990 par les maires de 36 communes du Revermont et de ses abords



Depuis, elle a été le support de certaines réflexions, a servi de référence pour plusieurs démarches ; des élus se sont appuyés dessus pour défendre le Revermont ou, plus simplement, orienter des projets locaux. C'est dans son esprit qu'ont été initiées de nombreuses actions, et mis en place des procédures et des partenariats. On peut citer la première ORAC du département (Opération de Restructuration Artisanale et Commerciale), les études et aménagements de petit patrimoine (comme le lavoir et le tunnel de Drom), de signalétique, de valorisation d'espaces karstiques (le sentier des Chemins de l'Eau), les fiches conseils. C'est en se fédérant autour d'elle que les élus du Revermont ont accompagné l'organisation du chantier de la carrière de Roissiat, devenu, ainsi, un modèle européen dans son secteur d'activité. Plus récemment, reconnue par les services de l'Etat, l'ATR se voyait sollicitée pour être pilote de la procédure Natura 2000 sur sa zone ; adopté dernièrement, le SCOT *Bourg Bresse Revermont* y fait référence (Schéma de COhérence Territoriale) : on y retrouve ses principes. Le SCOT souhaiterait même que d'autres engagements de ce type voient le jour dans ses autres territoires.

Ses sept articles ont été réécrits par les élus du Revermont, validés par les conseils municipaux et la « nouvelle » Charte a été signée le 11 décembre 2007 à Jasseron en présence du député, de représentants du Conseil Régional, du Conseil Général, du C.A.U.E. de l'Ain (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), de l'O.N.F (Office National des Forêts), de Hélianthe (point info énergie), de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).



CHARTRE DE MISE EN VALEUR DU REVERMONT ET DE SES ABORDS

*Le Revermont, site reconnu d'intérêt régional
pour la qualité de ses espaces naturels et de ses paysages,
connaît différentes mutations pouvant conduire à une banalisation du territoire.*

*Les communes signataires réaffirment leur volonté de valoriser le caractère remarquable
des paysages et de l'identité du Revermont. Elles confirment leur objectif de :*

**PRESERVER
METTRE EN VALEUR
PROMOUVOIR**

*les paysages, les sites remarquables, les villages, les monuments et l'architecture
dans le respect de l'identité de la culture locale et dans un esprit de développement et d'ouverture.*

ARTICLE 1

Les élus du Revermont limiteront la dispersion des constructions,
dans un souci de continuité paysagère avec le bourg et les hameaux de leur commune.

Afin de préserver les espaces naturels et agricoles,
ils prendront garde à maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace.
Ils veilleront tout particulièrement à la protection des lignes de crêtes et de leurs versants
ainsi qu'au maintien des coupures vertes entre les zones bâties.

ARTICLE 2

Afin de conforter la forme urbaine des bourgs et des villages
dans un souci de qualité architecturale et de développement durable,
les élus s'engagent à préserver la qualité traditionnelle de l'architecture du Revermont.

De plus, ils accompagneront les projets mettant en avant
une approche environnementale de l'urbanisme et des formes architecturales adaptées
(économies d'énergie, intégration paysagère, qualité environnementale des bâtiments,...)
Les élus s'appuieront sur les documents existants (fiches conseils, nuanciers, Plan Paysage)
ou ceux à réaliser en cohérence avec ces objectifs.

ARTICLE 3

Le paysage du Revermont, facteur essentiel
de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire,
doit sa spécificité aux pentes et crêtes du sud du massif du Jura ; il a été façonné par l'activité des hommes.
En tenant compte des caractéristiques propres à chaque unité paysagère, décrites dans le Plan Paysage,
les élus s'engagent à privilégier toute action
visant à conserver ou à valoriser le caractère remarquable du paysage du Revermont.
Afin de préserver son caractère rural traditionnel, les élus favoriseront les initiatives
contribuant à lutter contre la fermeture des milieux naturels
et à maintenir les témoignages de l'ancienne économie agricole (haies, murgers, terrasses viticoles...).

ARTICLE 4

L'agriculture et la gestion forestière sont des activités indispensables pour un entretien durable du Revermont.

Les élus sont conscients de la valeur économique et environnementale de l'agriculture ainsi que de sa contribution à la qualité du cadre de vie et à l'image de leur territoire.

Ils s'attacheront à prendre en compte les besoins particuliers des exploitations agricoles sur leur commune (maintien effectif des bonnes terres agricoles, besoins de délocalisation, reprise d'exploitation, dessertes,...).

Ils s'attacheront également à la valorisation et à la promotion de produits locaux de qualité.

En accompagnant la généralisation des « bonnes pratiques » sur le territoire, ils prendront garde au respect de l'environnement :

qualité des rejets dans le milieu naturel, qualité paysagère des bâtiments d'exploitation et de leurs abords ...

Dans les propriétés communales, les élus prendront en compte les fonctions économique, paysagère et biologique de la forêt.

Ils veilleront à concevoir et à conduire un plan de gestion favorisant la forêt jardinée et l'équilibre feuillus/résineux

ainsi qu'à développer les filières de valorisation (bois énergie, bois construction, affouage...).

Ils accompagneront la bonne gestion des forêts privées (entretien des dessertes, regroupement foncier...).

ARTICLE 5

Les élus du Revermont prendront garde aux conditions d'implantation des installations ou des aménagements qui risqueraient, par leurs effets nuisants ou déstructurants, d'altérer la qualité de vie des habitants.

De plus, pour les installations dont l'impact concerne plusieurs communes, ils s'entendront sur ces conditions (traitement des nuisances, aménagement d'itinéraires, mutualisation des retombées, réaménagement de site...)

Ils seront associés aux procédures (information, concertation, instruction...).

ARTICLE 6

Le Revermont abrite des espèces à forte valeur patrimoniale.

Afin de préserver cette biodiversité, les élus conduiront des actions de reconquête et de restauration des milieux naturels, notamment de ceux menacés par l'enfrichement.

Ils s'attacheront, plus particulièrement, à la préservation des zones naturelles, qu'elles soient « remarquables », « protégées », ou reconnues au niveau national ou européen.

Ils agiront pour que ne soient pas introduites ou ne se développent pas des espèces, faunistiques et floristiques, qui risquent, par leur caractère intrusif, de modifier l'équilibre naturel.

Ils veilleront au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux courantes et souterraines en tenant compte, en particulier, des caractéristiques du milieu karstique du Revermont.

ARTICLE 7

Les élus favoriseront la découverte du patrimoine naturel, culturel, paysager et architectural du Revermont par la mise en valeur des éléments identitaires (petit patrimoine, perspectives paysagères et itinéraires).

Ils s'attacheront à promouvoir la charte de bon usage des chemins et des sentiers, et à organiser leur fréquentation, en concertation avec les différents acteurs.

ACCOMPAGNER ENSEMBLE LE REVERMONT VERS DEMAIN

Du fait de son caractère naturel, mais dans un contexte de développement urbain, le Revermont se doit de veiller à une gestion équilibrée et réfléchie de son économie, et à une qualité de ses produits et de l'aménagement de son territoire.

La signature de la Charte, en 1990, a permis, à la fois de réaliser des actions concrètes qui ont valorisé le cadre de vie, et d'intégrer certains principes dans des documents collectifs déterminants tels que le SCOT et les PLU.

Les élus, forts de cette expérience et conscients de leur responsabilité, ont la volonté de contribuer aux initiatives nationales en matière d'environnement et de développement durable.

Par cette nouvelle signature, ils confirment leur engagement pour faire progresser, dans un esprit d'innovation, la qualité de vie des habitants et l'attractivité du Revermont.

En juin 2003, le gouvernement a adopté une « *Stratégie Nationale de Développement Durable* » (SNDD) incitant les acteurs publics à engager des démarches d'éco-responsabilité. Après avoir élaboré, en octobre 2005, un premier guide pour les administrations, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a souhaité réaliser un deuxième document à destination des collectivités, en collaboration avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et l'AMF (Association des Maires de France), conçu sur la base d'expérimentations au sein de collectivités pilotes.

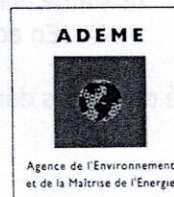
Ce guide est à l'intention des collectivités déjà engagées ou qui désirent s'engager dans la mise en place de démarches éco responsables ; il situera les enjeux de ce type de démarche, donnera des exemples de bonnes pratiques, proposera des méthodologies pour les pérenniser en tenant compte des caractéristiques spécifiques des collectivités.

Huit collectivités pilotes de toutes tailles et de natures différentes ont donc été sollicitées pour partager leur expérience dans ce domaine et réaliser ensemble cet outil, en étant accompagnées et observées par un bureau d'études. Un deuxième cercle de seize autres collectivités complétait ce dispositif pour diversifier plus encore les avis et les expériences.

L'animation et l'organisation de ce travail collectif a alors été confié à un bureau extérieur, le CEDDAET (*Conseil En Développement Durable Auprès des Entreprises et Territoires*). Les représentants de toutes ces collectivités (quelques élus, mais le plus souvent des collaborateurs spécialisés) se sont alors rencontrés plusieurs fois au cours du deuxième trimestre 2007 avec les services de l'ADEME, de l'AMF et du Ministère. Entre-temps, puis au cours du deuxième trimestre, un important travail d'échange par courrier électronique a eu lieu pour valider les étapes d'avancement de ce chantier et en affiner les détails. A l'automne, trois collectivités participaient, sur leur territoire, à l'enregistrement de témoignages vidéo pour compléter ce guide (Autun, Drom et Gradignan).

Le document final se présente sous la forme d'un CDROM interactif, dont la promotion a commencé fin novembre avec la diffusion d'une plaquette, lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales. Une version « allégée » sera aussi disponible sur le site internet de l'AMF.

Le guide lui-même sera présenté les 7 et 8 février prochain, à Paris, lors des 2^{èmes} rencontres des administrations et collectivités éco-responsables. Les communes de Drom et Gradignan sont appelées à intervenir pendant ce congrès.



La « contrepartie » pour Drom

Parallèlement à leur investissement dans cette démarche, les huit collectivités du premier cercle bénéficiaient d'un suivi local personnalisé. La commune de Drom a alors confié au CEDDAET la gestion de deux dossiers en projet : l'étude du traitement (et, si possible, de la valorisation) des boues de la station d'épuration, et celle de la rationalisation de la filière *bois énergie* locale (plaquettes forestières et bois bûches). Deux dossiers qui ont pu avancer rapidement : un tel apport de moyens, d'énergie et de compétences externes a économisé plusieurs milliers d'euro à la commune. Remonté à l'échelle de la communauté de communes, le projet concernant les plaquettes forestières devrait bénéficier de lignes de financement spécifiques « PSADER » (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) en inscrivant la CCTER comme territoire pilote dans une action du CDRA (Contrat de Développement Rhône Alpes).



Collectivités du « 1^{er} cercle »

Communes de

Betheny	(51)	6 000 habitants
Drom	(01)	190 habitants
Gradignan	(33)	22 000 habitants

Communautés de communes de

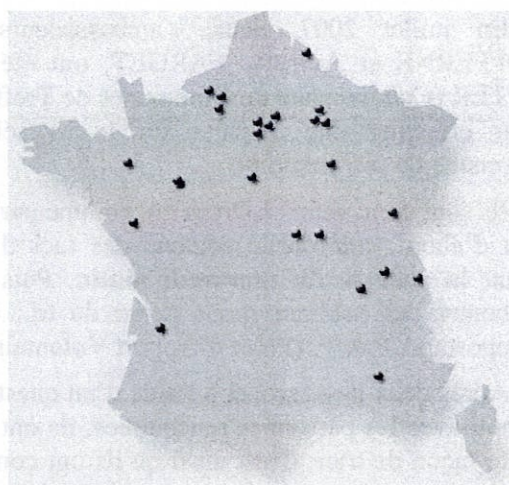
Autun	(71)	20 communes – 21 000 habitants
Pays des Herbiers	(85)	8 communes – 26 000 habitants

Communautés d'agglomérations de

Rouen	(76)	45 communes - 400 000 habitants
Ventoux-Comtat Venaissin	(84)	25 communes - 65 000 habitants

Parc Naturel Régional

de l'Avesnois	(59)	134 communes – 132 000 habitants
---------------	------	----------------------------------



Collectivités du « 2^{ème} cercle »

Communes de

Besançon	(25)	118 000 habitants
Châtillon	(92)	34 000 habitants
Cran Gevrier	(74)	17 000 habitants
Nevers	(58)	41 000 habitants
Orléans	(45)	113 000 habitants
Tours-sur-Marne	(51)	1 400 habitants
Trouville-sur-Mer	(14)	5 400 habitants
Troyes	(10)	60 000 habitants

Communauté de communes de

Val de Sarthe	(72)	11 communes – 16 000 habitants
---------------	------	--------------------------------

Communautés d'agglomérations de

Cités en Champagne	(51)	12 communes – 70 000 habitants
Elbeuf	(76)	10 communes – 56 000 habitants
Plaine Commune	(93)	8 communes – 340 000 habitants
Saint-Quentin-en-Yvelines	(78)	7 communes – 165 000 habitants
Rennes	(35)	37 communes – 390 000 habitants

SIOM (Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères)

Vallée de Chevreuse	(78 & 91)	16 communes – 167 000 habitants
---------------------	-----------	---------------------------------

SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)

Pays du Mont Blanc	(74)	14 communes – 60 000 habitants
--------------------	------	--------------------------------

Drom semble ici jouer au Petit Poucet dans la cour des grands, mais il était nécessaire et légitime que la France rurale soit représentée : n'oublions pas que un Français sur quatre réside dans une commune de moins de 2 000 habitants (et que plus de quatre communes sur cinq comptent moins de 2 000 habitants). Sur les 36 684 communes de France, 20 875 comptent moins de 500 habitants (dont 12 973 avec moins de 250 habitants); si elles représentent moins de 8 % de la population de notre pays, elles administrent toutefois 40 % de son territoire (45 % en métropole).

COLLECTE SELECTIVE

En juillet 2007, deux « ambassadeurs du tri », Cécile BUFFERNE et Aymeric FARGET, ont été missionnés par la CCTER (Communauté de Communes de Treffort En Revermont), pour effectuer une enquête sur le tri sélectif dans chaque commune de son territoire.

Ils sont donc venus à Drom où, comme partout ailleurs, ils ont, tout d'abord, contrôlé le contenu des sacs d'ordures ménagères avant **la collecte du mercredi matin**. Puis ils sont allés à la rencontre des habitants pour parler du tri : ordures ménagères, compostage, P.A.V. (Point d'Apport Volontaire, déchetterie).

Après deux passages, et à l'aide d'un questionnaire (anonyme) rempli avec les personnes rencontrées, ils ont dressé un bilan sur notre façon de trier. C'est ainsi qu'ils ont constaté que la plupart des usagers interrogés pensaient bien trier, alors qu'il s'avérait que ce n'était pas vraiment le cas lors de la vérification des sacs.



Sur Drom, 100 % des personnes interrogées pensent ainsi trier leurs déchets correctement, alors que 15 % des sacs contrôlés sont triés convenablement !

(sur l'ensemble de la CCTER, 88 % des personnes déclarent trier leurs déchets, et 42 % des sacs vérifiés étaient bien triés)

Est-ce par négligence ou par manque d'information ?

- **S'il s'agit d'un manque d'information**, nous pouvons trouver celles-ci à la mairie, dans le « *Guide du tri* », dans « *La lettre de Tritout* », insérée dans *Echo'Munauté*, le journal semestriel de la CCTER. Osons également en parler avec nos voisins, nos amis, nos parents, nos enfants : ils peuvent être mieux informés ! Si le doute persiste, demandons à la gestionnaire de la déchetterie ou à la personne chargée de l'environnement à la CCTER (04.74.42.38.41).

- Si c'est par négligence, **laissons se réveiller en nous le « petit juge écocitoyen » ... qui pourrait ressembler à Tritout :**

Et :

... au lieu de jeter l'ampoule hors d'usage dans la poubelle des ordures ménagères, mettons-la dans un carton avec les piles, les pots de peinture vides, pour les emmener un prochain jour à la déchetterie.

... au lieu de jeter la brique de lait vide dans la poubelle des ordures ménagères, mettons-la dans un autre carton, avec les boîtes de conserves, les bouteilles d'eau vides, les cartons d'emballages : nous le viderons prochainement au P.A.V. (et, si nous écrasons tous ces emballages, ils tiendront bien moins de place, chez nous, et dans le container !)

... laissons toujours en éveil le « *petit juge écocitoyen* » même lorsque nous faisons les courses : privilégions les produits avec moins d'emballages, et réfléchissons avant l'achat de quoi que ce soit : **qu'est-ce que je vais faire de l'emballage ?**



Après être « descendu » à presque 200 kilos de déchets non revalorisables, par an et par habitant, nous sommes ensuite « remontés » à 216 kilos (voir *Le Petit Dromadaire* N°64 de Avril 2007), faisant ainsi évoluer la taxe correspondante payée par chaque usager.

Sachant pourtant que ceux d'entre nous, qui appliquent ces seules dispositions, jettent, lors de la collecte d'ordures ménagères du mercredi matin, **moins de 50 kilos par an et par personne** de déchets non recyclables (constat effectué sur une expérience de deux années), cela signifie que tous les usagers qui n'ont pas intégré ces réflexes sont responsables des tonnages excessifs constatés **et des coûts répercutés sur l'ensemble des contribuables.**

Communiqué du département et de l'éducation nationale

La mise en service du nouveau collège de Ceyzériat sera bien effective pour la rentrée de septembre 2008. Il sera placé sous la responsabilité de M^{me} Giraudeau, aujourd'hui principale du collège Amiot, qui est chargée, en lien avec l'Inspection d'académie, de la préparation pédagogique de cette première rentrée.

Cette ouverture d'un collège supplémentaire s'accompagnera d'une refonte de la carte scolaire, avec l'affectation de l'ensemble des élèves concernés sur le site de Ceyzériat, même s'ils étaient, jusque-là, scolarisés dans un établissement public différent (La Croix-Blanche ou Saint-Roch).

Les communes concernées

Sont officiellement concernées les communes de Ceyzériat, Chavannes-sur-Suran, Corveissiat, Drom, Jasseron, Ramasse, Simandre-sur-Suran, Villereversure, Bohas-Meyriat-Rignat, Cize, Bolozon, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Journans et Revonnas.

Structure prévisionnelle

Les effectifs prévisionnels s'élèvent à environ 450 élèves, avec une structure qui pourrait être la suivante : 5 divisions de 6^{ème}, 5 divisions de 5^{ème}, 5 divisions de 4^{ème} et 4 divisions de 3^{ème}.

Inscriptions

Des formulaires seront, ou ont été remis aux élèves concernés par leur chef d'établissement actuel (directeurs d'école pour les élèves de CM2 ou principaux de collèges publics s'ils sont déjà au collège). Pour les élèves scolarisés dans des établissements privés et pour les nouveaux arrivants, des formulaires d'inscription sont disponibles à la mairie.

Langues vivantes

Le collège de Ceyzériat proposera les enseignements de langue vivante suivants :

- ✓ En classe de 6^{ème} : Anglais en langue vivante 1 **ou** classe bilingue Anglais/Allemand
- ✓ A partir de la 5^{ème} : Latin (en fonction des effectifs)
- ✓ En classes de 4^{ème} et de 3^{ème} : langue vivante 1 Anglais ; langue vivante 2 : Espagnol **ou** Italien **ou** poursuite bilingue Anglais/Allemand

Options

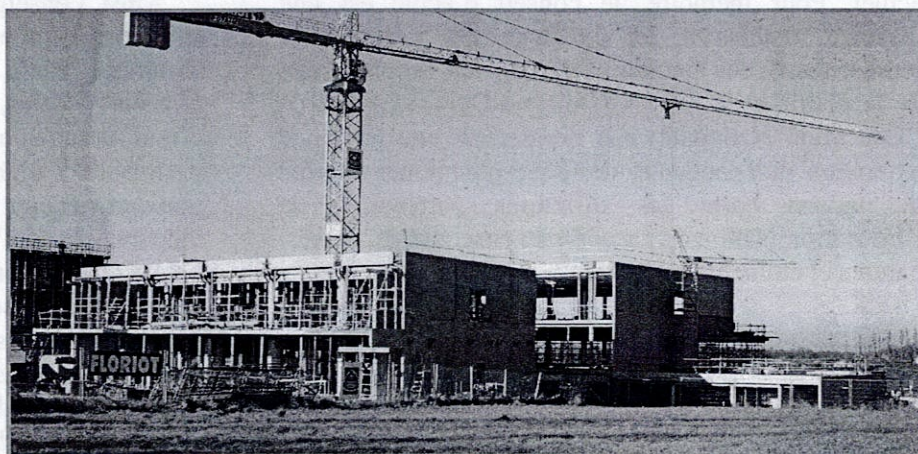
- ✓ Atelier théâtre
- ✓ Section sportive pleine nature.

Horaires

Les cours débuteront le matin à 8 heures et se termineront le soir à 17 heures.

Transport

Le transport sera pris en charge gratuitement par le Conseil Général, avec l'organisation d'un circuit de ramassage spécifique et distinct de celui des lycées. Il est précisé qu'aucune dérogation pour un autre établissement ne sera traitée par le service des transports scolaires du Conseil Général, à l'exception des demandes pour les élèves qui bénéficient d'un motif médical ou lorsque le réseau existant (*et à titre très exceptionnel*) permettra l'acheminement demandé.



**Des demandes de collectivités et de parents sont en cours
sur les horaires et l'organisation du transport.**

Le 7 mars 2007, le Maire recevait un courrier de M. l'Inspecteur d'Académie lui demandant de « mener une réflexion approfondie sur le devenir de la scolarisation des enfants de la commune » et indiquant que « la situation actuelle n'offrant pas des conditions de scolarisation optimales, des propositions sont attendues pour les années à venir ».

Le conseil municipal se lançait alors dans cette réflexion, étudiant les divers aspects de la question, en se basant sur les constats locaux, mais aussi sur diverses études réalisées sur le sujet.

Indépendamment de cette demande, une autre réflexion avait eu lieu les mois précédents entre les Maires de la CCTER pour étudier la pertinence et la faisabilité d'un transfert de la gestion scolaire, pour des raisons fiscales et financières, mais aussi de mutualisation et d'optimisation des moyens. Pour ce faire, un premier diagnostic avait été réalisé pour établir un tableau comparatif des conditions d'organisation et des coûts induits pour chaque commune. Le bureau de la CCTER n'avait ensuite pas souhaité aller plus loin dans ce projet, mais cette étude préliminaire a permis de connaître des éléments concrets et de constater que la classe unique de Drom était l'école la moins onéreuse.

Dans sa réunion du 21 mars, le conseil d'école signifiait unanimement son souhait de maintenir la scolarisation des enfants de Drom dans son principe actuel. Pour mémoire, le conseil d'école est une instance réunissant le directeur de l'école, les représentants des parents d'élèves, les représentants de la mairie et le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale). Ce dernier est une personne extérieure indépendante, désignée pour jouer un rôle de liaison entre les différents partenaires de l'Éducation Nationale : académie, enseignants, élèves, parents et collectivités locales

Considérant tous les éléments étudiés, le conseil municipal concluait alors que la meilleure solution était le maintien de la classe unique de Drom dans ses conditions actuelles. Le résultat de cette réflexion était alors transmis à M. l'Inspecteur d'Académie.

Inquiète toutefois sur les possibilités d'une suppression de l'école souhaitée par l'Éducation Nationale, la commune se mettait en contact avec les autres communes du département disposant d'une école à classe unique et informait ses parlementaires, les associations d'élus départementales et nationales, ainsi que les représentants de l'État concernés (ministres, préfet, recteur). En effet, une « Charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural » a été signée le 23 juin 2006 entre l'État, les Maires de France et les structures gestionnaires de services (la poste, la SNCF, EDF, etc.) : tous ses signataires s'engagent à respecter une procédure de concertation entre tous partenaires concernés dès qu'une modification du service public est envisagée ; il convient parfois de la rappeler.

Ainsi, l'enseignement primaire est une compétence communale qui engage les deniers publics gérés par la commune. Cette dernière finance directement une ou plusieurs écoles, ou participe au coût d'une école d'une commune voisine (sans maîtriser ce coût, parfois en l'aggravant : l'accueil d'élèves extérieurs pouvant générer des dépenses supplémentaires). Par ailleurs, dès qu'un déplacement est nécessaire, le Département prend en charge le transport des élèves ; ce coût est actuellement chiffré à 650 par élève. Ainsi, 157 élèves du département sont encore répartis dans 11 classes uniques ; si ces classes étaient supprimées, le département aurait donc une charge supplémentaire de 102 050 à faire assumer par ses contribuables.

Par ailleurs, pour la seule école de Drom, ce serait, au minimum, 9 000 kilomètres supplémentaires annuels parcourus par un véhicule de transport en commun, générant l'émission de 4,5 tonnes de gaz carbonique (sans compter tous les déplacements réalisés personnellement par les familles) ; chiffres auxquels il faudrait rajouter ceux des 10 autres écoles concernées, probablement tous supérieurs.



Enfin, toutes les études réalisées et les constats effectués convergent vers la même conclusion sur la qualité et l'efficacité des écoles à classe unique. Plusieurs mois plus tard, les propos tenus dans son discours de rentrée scolaire par M. le Ministre de l'Education Nationale, le 29 août 2007, confortaient la position des élus de Drom en faveur de leur école : « la transmission des savoirs fondamentaux reste plus que jamais l'objectif prioritaire du système scolaire (...). Parce qu'elle est le lieu où se jouent souvent bien des destins, l'école primaire est la clé des succès de

l'école. (...). Je veux poursuivre la consolidation de l'école primaire en capitalisant sur ses acquis réels (...), l'évaluation des résultats des élèves doit devenir un véritable instrument de pilotage de l'école primaire ».

Inscrite à l'ordre du jour par l'Association des Maires de l'Ain pour leur assemblée générale, la question des classes uniques était alors « entendue d'une manière bienveillante par les services de l'Etat ».

L'école de Drom a donc encore quelques belles années devant elle . . .
à condition que chaque famille soit bien consciente de cet enjeu pour l'ensemble de la collectivité et, plus particulièrement, de ses enfants, dans les décisions qu'elle prend en matière de scolarité.

Mairie de DROM (Ain)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mars 2007

Objet de la délibération :
Affirmation nécessité école

L'an deux mil sept et le vingt trois mars
le Conseil Municipal de DROM s'est réuni,
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances
en session ordinaire, sous la présidence de M. Daniel BROCHIER.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 09

Secrétaire de séance : M^{me} Isabelle PONCET

Le Maire de DROM (Ain) certifie que la convocation et le compte - rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux art. 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1884.

Présents : MM. Daniel BROCHIER, Yves GUILLEMOT,
Jean-Pierre BLONDEAU, Bernard LARRUAT, Alain BORRON,
Michel GUILLOT, M^{me} Isabelle PONCET, Florence BLATRIX,
M. Jean-Claude MASSARD
Excusée : M^{me} Martine BONNET

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, d'un courrier de M. l'Inspecteur d'Académie sur la situation de l'école de Drom, dans le cadre des travaux de préparation de la carte scolaire pour la rentrée 2007. Ce dernier souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée sur le devenir de la scolarisation des enfants de la commune.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal de DROM,

Considérant que les efforts déployés depuis quelques années par la commune ont pu assurer un effectif satisfaisant pour l'école ;

Constatant que l'évolution et la composition de la population permet désormais de prévoir un effectif régulier sur les années à venir ;

Constatant que les rapports réalisés sur la qualité des résultats obtenus par rapport à la taille de l'école démontrent le bien fondé des petites structures et, particulièrement, l'efficacité des écoles à classe unique ;

Considérant que, dans tous les domaines, il est actuellement nécessaire d'adopter une politique de gestion répondant aux critères du développement durable ;

Constatant que l'école de Drom répond idéalement à tous ces critères ;

Souhaitant continuer à œuvrer localement et de façon optimale dans le souci de l'intérêt des enfants de Drom ;

Considérant que l'instruction obligatoire dispensée, pour tous, par l'école publique, gratuite et laïque, est un des premiers services de la République ;

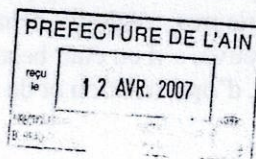
Ayant pris connaissance de l'attachement des familles de Drom à cette institution ;

Déclare la légitimité de l'école de Drom ;

Affirme son souhait de continuer à proposer localement ce service public de proximité.

Autorise M. le Maire à répondre en ce sens à M. l'Inspecteur d'Académie.

Ainsi fait et délibéré,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Compte rendu de la réflexion du conseil municipal de DROM demandée par M. l'Inspecteur d'Académie sur le devenir de la scolarisation des enfants de la commune.

Mars Avril 2007

Le conseil municipal de Drom se déclare étonné, voire choqué, par l'analyse de M. l'Inspecteur d'Académie sur la « *situation actuelle n'offrant pas des conditions de scolarisation optimales pour les élèves* ». En effet, tout, ici, est réfléchi dans le sens de l'intérêt de l'enfant, de son éducation, de l'épanouissement de sa personnalité et de sa place dans la collectivité.

De plus, l'organisation actuelle de la scolarisation des enfants de la commune s'avère être un système performant en **parfaite adéquation avec le souci actuel de développement durable** demandé aux collectivités, aux entreprises, aux particuliers, mais aussi aux administrations et à l'Etat.

En effet, sur le plan **social**, mixité et cohésion sont les premières conséquences observées, génératrices de responsabilisation : l'acceptation des autres et la solidarité sont les principes quotidiens des élèves de Drom (certains testent même déjà ici le tutorat auquel ils participeront lors de leurs études supérieures !). Ces échanges et cette collaboration se retrouvent nécessairement en dehors, entre les familles, les structures locales, les assistantes maternelles. L'anonymat n'existe pas : leur école faisant partie intégrante de leur cadre de vie dans une petite collectivité, les enfants sont reconnus par la population, sont des acteurs de la vie et de l'animation du village, participent à des échanges intergénérationnels, et sont aussi ouverts sur l'extérieur. Vecteurs de l'identité d'une population, ils en ressortent valorisés et responsabilisés. De plus, leur qualité de vie en est accrue, sans transport, sans restauration collective, sans les risques, les contraintes et les inconvénients du milieu urbain, et dans une ambiance familiale.

D'un point de vue **économique**, un travail de prospective a été réalisé avec la communauté de communes. Une première phase de diagnostic a mis en évidence que, parmi 9 écoles de tailles diverses (de 16 à 247 élèves, soit un total de 951 écoliers), l'école de Drom avait le plus faible coût moyen par élève, avec un montant inférieur de 43 % à la moyenne générale. De plus, la présence de l'école sur place ne génère pas de déplacement à la charge du département (ce critère devant encore être ajouté pour plusieurs des autres écoles de la communauté).

Du côté **environnemental**, cette absence de déplacement, induit par la proximité, est encore un atout : en dehors des activités périscolaires, seul l'instituteur a besoin d'utiliser quotidiennement un véhicule (même l'employée de service est sur place). De plus, le système de chauffage, récemment changé, a été choisi pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, vivant dans une collectivité maintenant reconnue écoresponsable au niveau national, les enfants sont sensibilisés très tôt aux problèmes environnementaux actuels (production et gestion des déchets, gestes écocitoyens, etc.).

Enfin, en matière de **gouvernance**, la communication est facilitée par la taille et la proximité : orientations et décisions s'organisent donc consensuellement entre les parties concernées, ce qui a permis d'associer rapidement à cette réflexion les familles et les partenaires de l'école.

Porteuse d'un projet réalisé pour la pérennité de son école, la commune s'est d'ailleurs vue décerner une **reconnaissance nationale : Les Rubans du Développement Durable**, plus petite collectivité détentrice de ce trophée aux côtés de collectivités de tailles bien supérieures (régions, départements, métropoles, communautés d'agglomérations, villes et parcs naturels régionaux) ; preuve, s'il en était besoin, que la gestion de cette collectivité et de ses services répond aux critères actuels d'efficacité, d'optimisation et de durabilité.

Par ailleurs, les études diligentées par les services de l'Education Nationale ont, elles-mêmes, démontré l'intérêt des petites structures. Ainsi, **le rapport de M^{me} Françoise Oeuvarard** (Direction *Evaluation et Prospective* du Ministère de l'Education Nationale) cite :

- « *la configuration de ces établissements, qu'on pourrait supposer défavorable et liée à leur très petit effectif ... ne semble toutefois, dans l'ensemble, préjudiciable aux élèves pour les apprentissages de base : le niveau de connaissance des élèves de petits établissements est identique -voire supérieur- à celui de l'ensemble des élèves de CE2 et en 6^{ème}.* » ;

- « *Les élèves des petites écoles rurales sont plutôt moins en retard que ceux des écoles urbaines ...* » ;

- « *En mathématiques ... ce sont les élèves des petites écoles, classes uniques ou écoles rurales, qui ont, en moyenne, le mieux réussi : en math comme en français, les écoles qui ont les moins bons résultats sont les plus grosses écoles ...* » ;

et conclut : « *la scolarisation dans une petite école rurale, une classe unique même en perte d'effectif, n'est pas défavorable pour les acquisitions fondamentales : le niveau de connaissance des élèves de CE2 des petites écoles rurales ... en témoigne* ».

Le rapport Ferrier (Inspection Générale de l'Education nationale), corroboré par **le rapport Leroy-Audoin** (Institut de Recherches sur l'Economie de l'Education), atteste que :

- « *la classe à cours unique -qu'il ne faut pas confondre avec l'école à classe unique- obtient des résultats un peu moins bons que la classe à deux cours ; et, dans la classe à deux cours, les performances des élèves sont nettement moins bonnes que dans la classe à trois cours.* ». « *Les résultats soulignent les aspects particulièrement positifs des classes uniques* », dont les écarts positifs par rapport aux cours simples sont de + 3,9 points en fin de CE2 et de + 4,8 points en début de 6^{ème}. Les résultats obtenus montrent que le temps individuel (ou d'autonomie) est d'autant plus grand que le nombre de cours dans la classe est élevé : moyenne de 103 minutes par jour en cours simple, 128 minutes en cours multiples et 151 minutes en classe unique ; le travail individuel et le tutorat sont très fréquents et généralement intégrés à la pratique pédagogique dans les classes uniques. Les cours simples ont une forte prise en charge des élèves mais une faible optimisation du temps scolaire alors que les classes uniques accordent une grande autonomie aux élèves tout en maximisant le temps effectivement scolaire.

- « *Les élèves scolarisés en classe unique ont des risques significativement plus faibles de redoubler : sur l'ensemble de la scolarité élémentaire* », la probabilité de redoublement est de 33,7 % ; elle n'est que de 19 % dans la population des élèves ayant fait leur scolarité essentiellement dans une classe unique. « *Si on examine, en premier lieu, de façon transversale, les acquis des élèves en cours de 6^{ème}, on observe que les élèves qui ont les moins bons résultats sont ceux qui ont fréquenté, en primaire, des cours simples ; par rapport à eux, les élèves ayant été scolarisés en cours multiples, et plus encore, en classe unique, ont des résultats en 6^{ème} sensiblement meilleurs.* » ; les écarts sont statistiquement significatifs et quantitativement substantiels (+ 3,89 points pour les cours multiples et + 6,44 points pour les classes uniques).

- Les élèves issus de classe unique vont s'intégrer au collège marginalement mieux que les élèves issus de cours simples. « *La prise en considération des résultats scolaires en cours de 6^{ème} renforce la position favorable des « petites structures » du primaire quant à l'intégration des élèves au collège. L'estimation est, qu'à résultats scolaires comparables, ces élèves ont un risque de redoublement inférieur à ceux des élèves issus de cours simples en primaire* ». De plus, « *les enseignants du collège reconnaissent, en moyenne, chez ces enfants, des qualités qui vont au-delà des stricts résultats scolaires* ».

Le rapport Mingat (Institut de Recherches sur l'Economie de l'Education ; directeur de recherches au CNRS) démontre que **le maintien de ces petites structures ne revenait pas plus cher aux collectivités** que les concentrations engagées. Les mêmes travaux démontrent, en outre, que les concentrations n'aboutissent pas à une amélioration des résultats, mais que c'est plutôt le contraire. Alain Mingat et Cédric Ogier concluent que, dans les limites de l'enveloppe financière actuelle globale, **il subsiste d'importantes marges de manœuvre pour aménager la carte scolaire (plus d'écoles et moins de transports)** et rendre le mode de scolarisation plus efficace.

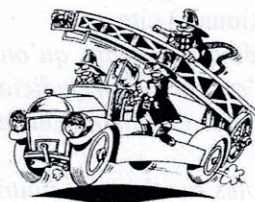
Cette réflexion conforte donc le sentiment des élus sur les conditions de scolarisation des élèves de Drom. L'organisation de ce service public apparaît optimale pour les enfants, moins coûteuse pour les deniers publics que les élus ont à gérer (qui proviennent de la commune, du département et de l'Etat) tout en donnant le plus de chances à l'environnement qui sera laissé à ces mêmes enfants. Aussi, il n'est pas envisagé d'émettre de proposition de modification de la scolarisation des enfants de la commune.



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SAPEURS-POMPIERS

Présidente : Martine Vicard
Vice-Présid. : François-Xavier Mocquet
Secrétaire : Jérôme Terraillon
Trésorier : Michel Guillot

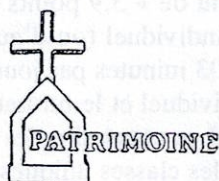


SOU DES ECOLES

Présidente : Catherine Cotton
Secrétaire : Céline Terraillon
Trésorière : Guylaine Desmaris

CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Monique Bonnet
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Jean Claude Massard



PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Bonnet

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin
Vice-Présid. : Patricia Morel
Secrétaire : Guylaine Desmaris
Secrét.-Adj. : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj. : Margaret Steel

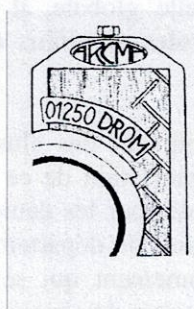


COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Margaret Steel
Secrétaire : Nicole Fouillet
Trésorière : M. Thérèse Genin

ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIKES ANCIENNES

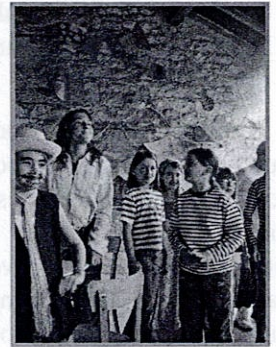
Président : Jean-Luc Lombard
Vice-Présid. : Michel Thercel
Trésorier : André Gallet
Trésorier adj. : Roger Ravoux
Secrétaire : Alain Berry
Secrétaire adj. : Yves Guillemot



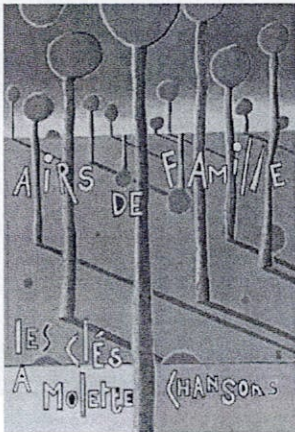
DU COTE DE NOS CHERES TETES BLONDES



Monsieur Madignier), qu'à peine rentrés au port, ils nous ont donné un magnifique spectacle théâtral avec costumes et décors, confectionnés par leurs soins et tiré des célèbres romans & films de Marcel Pagnol, lors de la fête de l'école.



Mais ce n'est pas tout : entre temps, ils nous ont envoûtés par leurs chants dignes des Sirènes de l'Olympe, lors du concert chansons avec les *Clefs à Molettes*, ensemble vocal lyonnais semi-professionnel, dont font partie Aline et Didier Joannon, intervenants musicaux scolaires.



Nous aurions pu être en droit de penser que leurs exploits s'arrêteraient : explorateurs, comédiens, chanteurs, . . . et bien non !



C'était sans compter sur les multiples talents de nos chers bambins. En effet, lors du centenaire de l'A.M.F (Association des Maires de France), un concours de dessin a été proposé aux élèves de toutes les écoles primaires de France et d'Outre Mer.

L'objectif : sensibiliser les jeunes sur le rôle de la commune comme vecteur de la citoyenneté et les impliquer dans la vie de leur propre commune. Nos Dromignons ont obtenu la 2^{ème} place au concours départemental. C'est donc avec une certaine fierté que nous leur adressons nos félicitations.



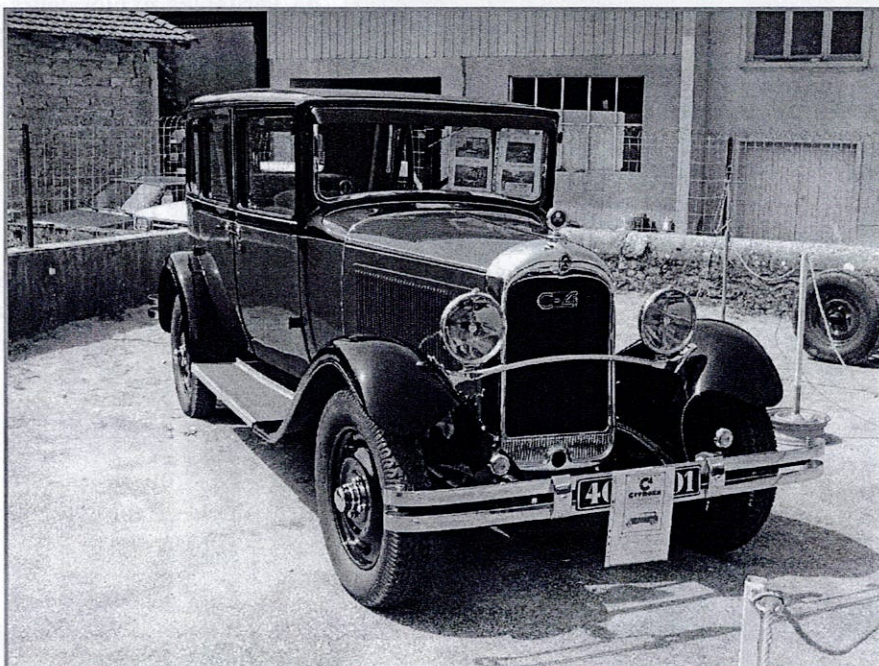
Puis, comme chaque année, le Père Noël est venu à l'école, les bras chargés de cadeaux. Le club de l'Age d'Or, quant à lui, leur a rendu une petite visite au cours de laquelle ils ont visionné un film et dégusté une superbe et délicieuse bûche confectionnée par leurs soins. Un grand merci à eux et tout particulièrement à Madame Didierlaurent qui, chaque semaine, vient à l'école pour raconter de belles histoires à nos chers bambins.



Que l'année 2008 soit aussi enrichissante et exaltante !

L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et particulièrement les municipalités de Drom et Meillonas qui leurs permettent d'organiser leurs diverses manifestations et activités.

Pour sa quatorzième édition, la bourse d'échanges/exposition avait choisi pour thème « les véhicules à moteur Citroën » ; si on pense tout de suite à l'automobile avec les 5 cv, Traction, 2 cv DS, pour ne citer que les plus mythiques, nous avons pu admirer également une Georges Irat à mécanique de Traction, un prototype de la M35 à moteur mono rotor de type Wankel. Dans le domaine agricole, les Micromax ne pouvaient être absents car le moteur Citroën fut la première motorisation du constructeur régional, mais il y avait aussi du fait de la forte disponibilité des Citroën, de nombreux tracteurs transformés qui en furent équipés par les mécaniciens de la régions : Gourdan, Maréchal...



La moto n'est pas à priori le premier moyen de transport qui vient à l'esprit quand on parle Citroën ; pourtant les BFG à moteur GS et les MF à moteur Visa étaient présentes dans la cour de l'école.

L'exposition était complétée par un nombre important de véhicules en tout genre. Le public a répondu présent comme d'habitude malgré un ciel menaçant. La bourse d'échanges, quant à elle, remporte toujours un franc succès avec plus de soixante-dix exposants.

Le tracteur transformé à moteur Citroën, premier prix de la tombola de cette année a été remporté par Mr Georgeon de Chissey/Loue (39).

Le 26 août l'A.R.C.M.A a également organisé son 5^{ème} Concours de Labours à l'ancienne ; malgré un terrain difficile, de nombreux équipages se sont affrontés : c'est Sébastien Gollion qui a été déclaré vainqueur sur un tracteur Labourier type FPL25 (fabriqué à Mouchard - Jura).

Du côté du local associatif à Meillonas, 2 restaurations ont été achevées : le Micromax GF20P à moteur de Peugeot 203 et le moteur à vapeur Brouhot. Il y a eu également l'avancement de la restauration du motoculteur Somua et la remise en route d'un tracteur Micromax D16 à moteur CLM.

Suite à une demande faite par l'A.R.C.M.A. en 2004 pour baptiser une rue Joseph Chapolard, du nom du fondateur de Radior, la municipalité de Bourg en Bresse a créé, l'année dernière, une allée Joseph Chapolard et également une rue Radior. Ces rues seront inaugurées en 2008.

Pour l'année 2008, l'A.R.C.M.A. vous donne rendez-vous le 4 mai pour la quinzième édition de sa bourse d'échanges/exposition qui aura pour thème cette année : « le moteur 2 temps ». La date du 31 août a également été retenue pour le 6^{ème} concours de labours à l'ancienne à Meillonas.

CLUB DE L'AGE D'OR

Vous me connaissez sûrement : je compte 32 cartes, 16 rouges et 16 noires, toutes différentes !

J'aurais aimé connaître mes origines, mais je ne les retrouve pas ; je sais seulement que je suis devenu populaire au XIX^{ème} siècle, et que ce serait un Monsieur Belot qui m'aurait inventé, d'où mon nom de « *Belote* » . . . mais je m'appelle « *Bœuf* » au Québec, alors ?

Quoi qu'il en soit, je suis sagement rangé, avec mes semblables, dans un placard de la salle de réunions, avec des pions multicolores et des tapis ; à côté de moi, une grande boîte « *Rummikub* », une autre « *Scrabble* ». Nous épions les bruits extérieurs : ils ne viennent pas tous nous délivrer mais, quand nous entendons grincer la clé dans la serrure, ça y est : c'est notre récréation !

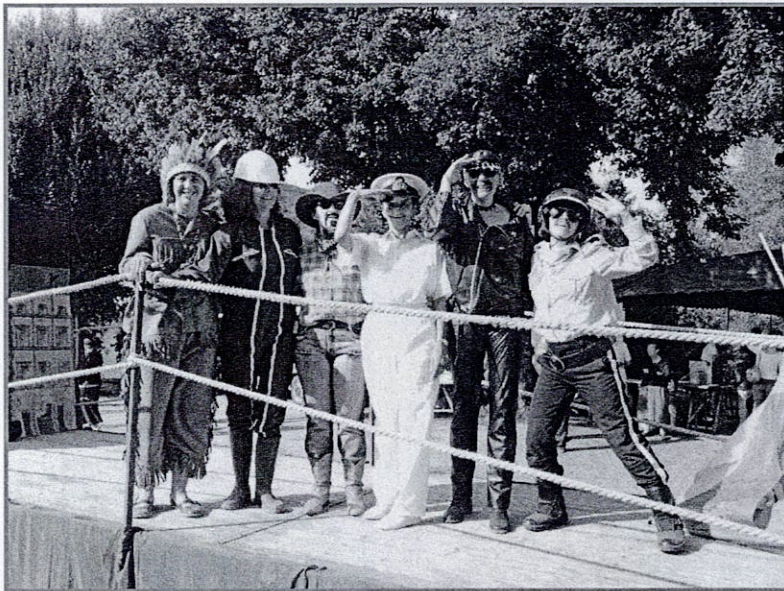
Pourquoi faut-il qu'ils nous mettent à côté d'une tasse de café, d'un verre de vin ou de jus de fruit, d'une assiette de gâteaux, de bonbons ou de chocolats ? Il y en a toujours un qui nous tache et, après, ils se plaignent qu'on colle ! Et ils nous remplacent par des « tout neufs » ! Que devenons-nous ensuite ? Mystère . . .

Il y a une chose qui me tracasse : nous restons quelquefois longtemps sans que personne ne vienne nous chercher. J'espère bien qu'ils ne nous oublieront pas au fond de notre placard : nous voulons vivre !



. . . le jeu de carte de service !

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Nous ne savons pas si c'est notre prestation sur le Char qui a attiré autant de personnes mais cette année est un bon cru. Nous constatons une augmentation de la production. Cela est dû à l'augmentation des effectifs qui affichent aujourd'hui 30 adhérents. Ne soyez pas surpris certains mercredis soir de voir des adhérentes faire leurs exercices sur le bar ou dans les toilettes ; il faudrait pousser les murs de la salle des fêtes.

Donc, pour pouvoir évoluer correctement, nous avons mis en place un covoiturage et, un mois sur deux, nous délocalisons la production et nous rendons à Ramasse (d'ailleurs merci encore à la Commune de Ramasse).

Nous constatons aussi qu'il y a un manque cruel d'hommes dans cette activité et par conséquent, les membres du bureau sont prêts à faire un casting spécial messieurs pour la saison prochaine. Messieurs ! Sachez qu'aujourd'hui, le seul homme qui résiste est entouré de charmantes jeunes femmes... Alors à vos shorts et baskets et rendez-vous l'année prochaine.

Enfin Merci à Annie notre animatrice qui nous permet d'avoir un corps de rêve pour cet été sur la plage.

Bonne et heureuse année 2008 en forme et en pleine santé.

L'équipe de la GV.

ECOUTONS LES FLEURS DE DROM !

- Tu ne sais pas la nouvelle ? Ouvres tes pétales : cette année, nous sommes **6^{ème} au classement de la Route Fleurie du Revermont !**

- Ouah ! C'est super ! Pourtant, l'été n'a pas été très beau : il a plu souvent.

- Nous, les géraniums, nous avons eu du mal à nous redresser sur nos tiges !

- Nous, les roses d'Inde, cette année, nous étions un peu pâles, couleur vanille, mais nous devenions vite marron quand trop de pluie fanait nos fleurs.

- Pourtant, la commune avait installé l'arrosage automatique . . . mais il n'a pas beaucoup servi. Heureusement, les dames du fleurissement se sont bien occupées de nous. Elles nous ont donné de l'engrais, arraché les mauvaises herbes, coupé les fleurs fanées, . . .

- Moi, l'année prochaine, j'aimerais bien fleurir dans le jardin britannique, mais je ne parle pas l'Anglais.

- Moi, je préfère le tombereau, vers le coin des jeunes, pour mieux m'épanouir.

- Bon, allez ! Promis : en 2008, on tente d'être dans les trois premières places !



**Le 14 août, Drom a servi
de village étalon
et de point de départ
au jury de la Route Fleurie**

(La Route Fleurie du Revermont : 250 kilomètres, 38 villages plus 11 hameaux . . .
et des milliers de fleurs au cœur du département classé le plus fleuri de France depuis plus de quinze ans.)

**De plus, au niveau départemental, Drom se retrouve classé 28^{ème}
dans la catégorie des villages de moins de 500 habitants.**

CINEMA RURAL ITINIRANT BRESSE-REVERMONT

Ce soir, y'a ciné ! L'installation s'est bien passé : ça a marché du premier coup, pour une fois !

Mais il est 18 H 10, il faut y retourner et je n'ai pas très envie : il fait très froid, je suis fatiguée , je n'ai plus le temps de manger . . . Bon, tant pis : il faut y aller !

Devant la salle des fêtes, deux fillettes m'accueillent en me sautant dans les bras ; elles viennent au ciné, c'est la fête : on passe « *Ratatouille* », ce soir !

La salle se remplit d'enfants principalement ; « *non : là, c'est Léa qui s'assoit* » - « *Emma, viens à côté de moi* » - « *là, c'est la place à Johan* » . . . Ça rigole, ça discute, une vraie ruche ! Les parents s'assoient derrière, souriants, confiants.

Lumière ! On tourne ! Silence !

Pas de son ! Ça ne marche pas. Vite, vite, vérification des branchements, enceintes, mixette, projecteur ; coup de stress, angoisse de l'équipe ciné !

Je regarde tous ces petits visages qui me suivent des yeux, interrogateurs, mais confiants. Il va bien falloir que ça marche ! On repositionne le film, nouvel essai . . . et ça marche ! OUF !

Le film est beau, amusant. Les enfants rient aux éclats, en chœur ; même les tout petits font des commentaires. Je me dis que, rien que pour entendre ces rires-là, j'ai bien fait de venir.

C'est l'entracte (changement de bobine). Un grand moment pour les enfants car il y a le tirage au sort de l'entrée gratuite, de la grande affiche et de la petite. Il n'y aura que trois chanceux, mais les petits cœurs battent à l'unisson lorsque j'annonce les numéros gagnants.

Et puis on reprend le cours du film, l'ambiance tombe un peu : les plus petits sont fatigués. Le mot FIN apparaît sur l'écran, on rallume les lumières de la salle. Les yeux brillent, les sourires sont toujours sur les visages : ils ont tous passé un bon moment, enfants et parents. On discute deux minutes, on s'habille, on ajuste l'écharpe et le bonnet : il fait -7° dehors, mais la chaleur est bien là dans le cœur de chacun.

Il reste Tony, Serge, Fabrice, Isabelle, Martine, Marie Thérèse, Jean-François et moi ; nous rangeons le matériel, nous plaisantons, nous discutons des prochains films, du temps, des événements . . . Nous avons tous une pensée pour Alex.

Il n'est pas très tard : finalement, j'ai bien fait de venir et, dans trois semaines, on recommence !



Prochains films :

18 février 20 H 15 Faut que ça danse
10 mars 19 H 30 Le Renard et l'Enfant
31 mars 20 H 15 La graine et le mulet
21 avril 20 H 15 Je suis une légende

Dates suivantes :

12 mai
02 juin
23 juin
14 juillet
22 septembre
13 octobre
03 novembre
24 novembre
15 décembre



Bilan de la saison 2006-2007

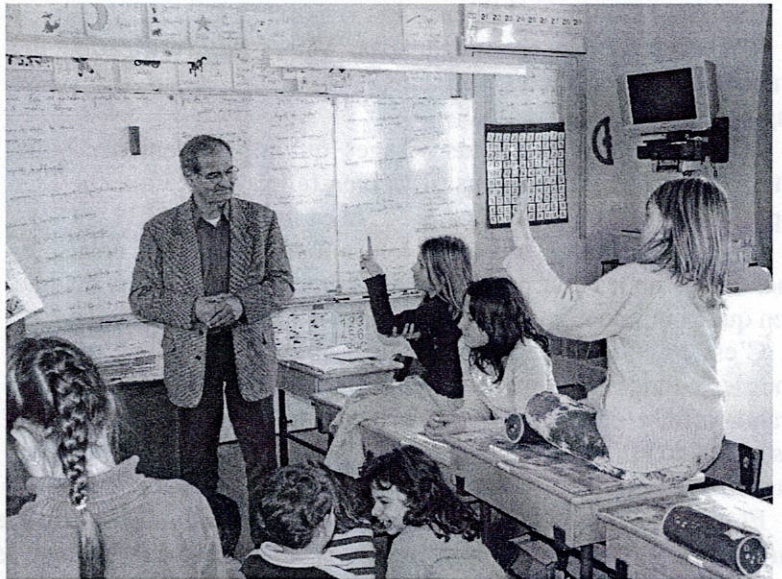
De septembre 06 à juillet 07

Films	Nombre d'entrées
Camping	26
Pirates des Caraïbes II	26
Le vent se lève	16
Nos voisins les hommes	30
Volver	15
Prête-moi ta main	27
Azur et Azmar	31
Casino Royale	12
Hors de prix	20
Arthur et les Minimoys	46
Michou d'Aubert	21
Danse avec lui	14
La Môme	24



Les 7 et 8 mars, une délégation locale, de six personnes, va faire la promotion du Clon au Salon de l'Agriculture, où il tient la vedette sur le stand des Pays de l'Ain, et sur celui de la Région Rhône Alpes.

Le 15 mars, le président du comité local de la FNACA vient à la rencontre des écoliers de Drom pour leur expliquer une page de l'histoire de leur pays.



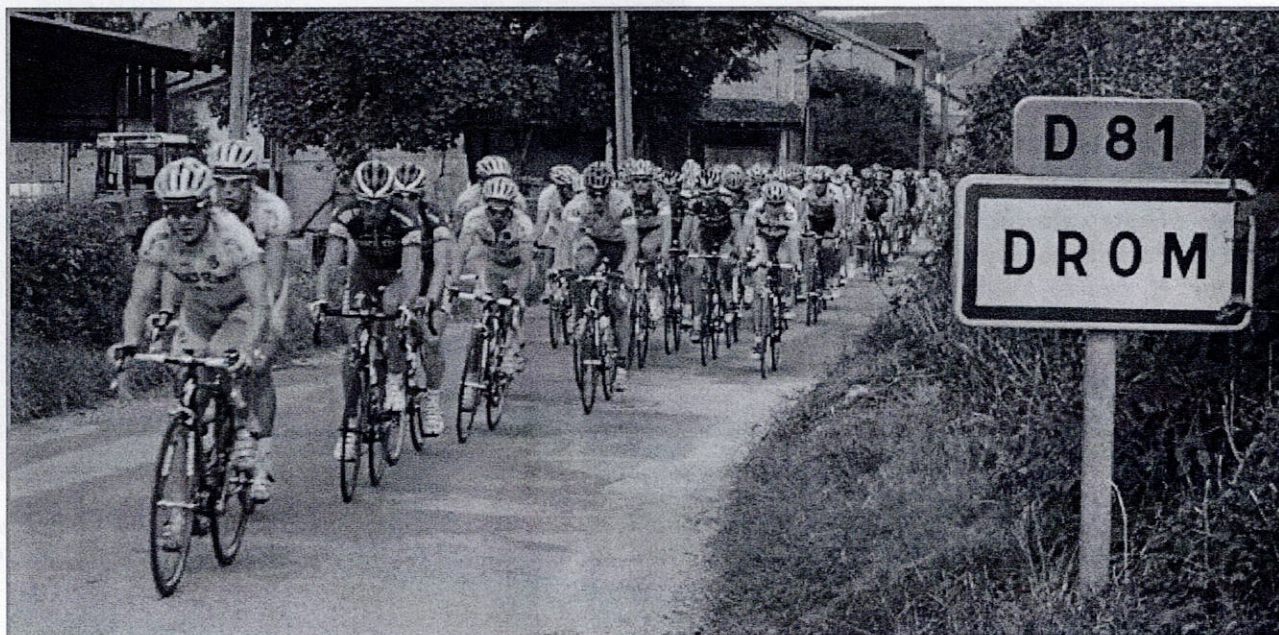
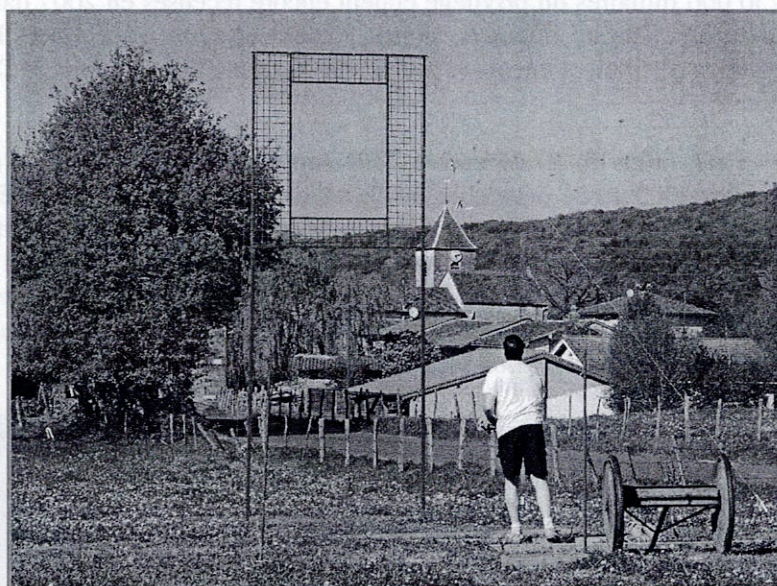
Le 25 mars, les classes en 7 et en 2 de Drom et Ramasse se retrouvent à la salle des fêtes de Drom.





Les Sapeurs-Pompiers organisent le Parcours Sportif, le **21 avril**, et gagnent le challenge Daniel Carrier pour la troisième année consécutive : ce trophée leur est maintenant définitivement acquis.

La deuxième étape du Tour de l'Ain traverse le village le **13 août**. Les 102 coureurs viennent de connaître la première côte de l'épreuve, au Col de France, avant de s'élancer vers le Bugey.



LES « BOUILLEURS DE CRU »

Qu'est-ce qu'un « bouilleur de cru » ? Selon le Code des Impôts, le bouilleur de cru est le propriétaire, fermier, métayer ou vigneron qui distille ou fait distiller des vins, cidres, poirés, marcs, lies, cerises, prunes et autres prunelles, **provenant exclusivement de sa récolte**.

Le législateur s'est, depuis longtemps, soucié de réglementer cette production artisanale, jadis répandue dans toutes les campagnes françaises. L'instauration d'un « *privilège* » donné aux bouilleurs de cru, remonte au Premier Empire : **Napoléon** accordant une exonération de taxes pour la distillation de 10 litres d'alcool pur à 100 % (ou 20 litres à 50 %).

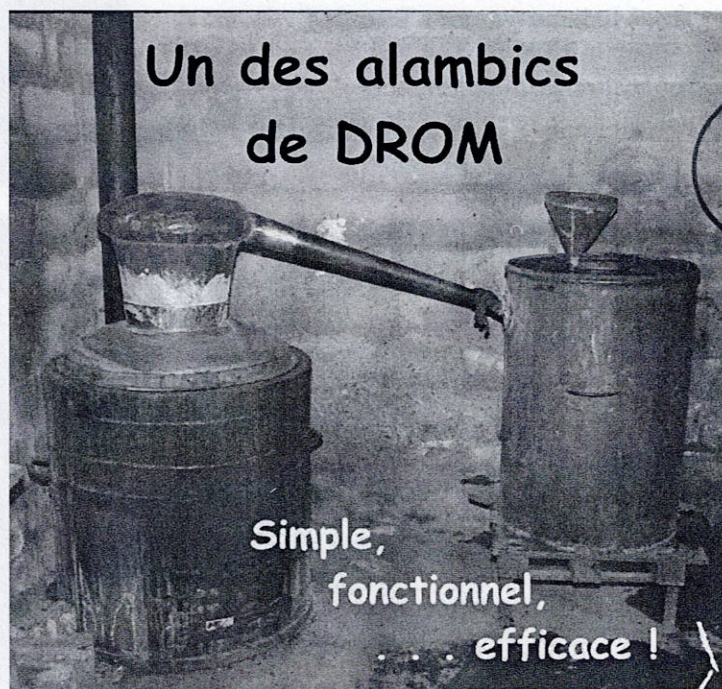
Devenue « *allocation en franchise de 10 litres d'alcool* », créée par la loi du 28 avril **1923**, et héréditaire, cette disposition a été supprimée par l'ordonnance du 30 août **1960** (au nom d'un impératif de santé publique : la lutte contre l'alcoolisme), mais maintenue, à titre exceptionnel, en faveur des personnes physiques qui pouvaient y prétendre pendant la campagne 1959-1960 ou qui n'avaient pu en bénéficier durant cette campagne en raison de leur présence sous les drapeaux (et, dans certains cas, des personnes qui avaient bénéficié de ce régime au cours de l'une au moins des trois campagnes ayant précédé la campagne 1952). Ces derniers pouvaient continuer à en jouir toute leur vie, le conjoint survivant étant le seul à pouvoir en hériter mais, en aucun cas, les descendants. Ainsi, le bouilleur non titulaire de ce privilège doit s'acquitter d'une taxe (14,5 par litre d'alcool pur en 2007).

Cette disposition a donc eu pour conséquence une baisse constante du nombre de bouilleurs de cru : en France, 250 000 titulaires du privilège étaient encore recensés en 2007 dans les fichiers suivis par la direction générale des douanes et droits indirects, dont 130 000 environ distillaient chaque année. Sept d'entre eux sont à Drom, et certains distillaient encore jusqu'à cette dernière année. (voir *Le Dromadaire* N° 13, de janvier 2002 : « Histoire de goutte »)

Puis, la loi du 30 décembre **2002** supprimait ce privilège, après une période transitoire de cinq années. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007, les titulaires ont encore pu bénéficier de leur allocation en franchise, alors que les non titulaires bénéficiaient d'un droit réduit de 50 % dans la limite d'une production de 10 litres d'alcool pur, par campagne, non commercialisables (soit 7,25 par litre d'alcool pur en 2007, sorte de « demi-privilège »). Ceci pour « *assurer le maintien de ces activités traditionnelles auxquelles le monde rural est attaché, et permettre aux bouilleurs de cru détenteurs du privilège et aux distillateurs ambulants qui distillent pour leur compte de se préparer à cette évolution* ».

Il était ainsi prévu de faire bénéficier tous les bouilleurs de cru de ce même régime de taxation (« demi-privilège ») à partir du 1^{er} janvier 2008. Ces mesures relevant d'une double ambition : d'une part, inciter les propriétaires à entretenir leurs vergers, partie intégrante du paysage de nos campagnes et, d'autre part, maintenir les traditions rurales autour de l'alambic, souvent détenu par un distillateur ambulant.

Mais, dans les dernières semaines de 2007, après des débats passionnés dans les deux chambres du Parlement, députés et sénateurs ont, tour à tour et contre l'avis du gouvernement, décidé de prolonger de cinq années supplémentaires la période transitoire décidée en 2002 (jusqu'au 31 décembre 2012).



Il convient aussi de rappeler que la production des bouilleurs de cru privilégiés représente 1,6 % des spiritueux vendus en France, 0,036 % de l'ensemble des produits contenant de l'alcool (y compris les bières) et moins de 1% de l'alcool consommé en France.

IL Y AVAIT UNE SALLE DE THEATRE A DROM !

Cette salle correspondait au logement actuel de M^{me} & M. René Caillat (Rue du Café). Cette partie du bâtiment a dû être construite aux alentours des années 1840 (adossé à un autre, plus ancien), elle appartenait à la famille Gaillard ⁽¹⁾. Ce local fut cédé, en 1926 par M^{me} Gaillard, à la *Société Bresse et Bugey* (société immobilière du diocèse). C'est à ce moment-là qu'une salle de théâtre fut aménagée sous l'impulsion de l'Abbé Mathon.

La voûte, encore apparente au nord, constituait la porte d'entrée sur une pièce d'environ 70 m², et il n'y avait aucune ouverture à l'est : le mur était directement au bord de la doline (des travaux de remblaiement ont eu lieu plus tard, pour créer la cour et protéger le bâtiment des inondations). Deux rangées de bancs (sans dossier !), séparés par une allée centrale de 50 centimètres, meublaient le local, ils pouvaient accueillir une centaine de spectateurs ; une scène surélevée était au fond (côté sud), avec un grand rideau rouge : les acteurs y accédaient par une porte et un escalier depuis la grange, à l'ouest. Sur chaque côté de cette dernière, trois panneaux fermaient les coulisses.

Avec la collaboration de la donatrice, notre dynamique curé fonda une troupe d'acteurs amateurs pour occuper toute la jeunesse locale. Du côté des filles, on retrouvait, entre autres, Clémence Cotton (M^{me} Perdrix), Simone Corretel (M^{me} Carrier), Gabrielle Cotton (M^{me} Jolyon), Gisèle Larruat, Juliette Prudent. Par ailleurs, une clique animait le début et la fin de chaque séance théâtrale ; elle était composée de tambours (Marcel Carrier, Marcel Caillat), de clairons (Robert et Gabriel Grandpierre, Marius Grenodon, Camille Brun, Lucien Malessard, Marcel Bonnet, Firmin Jacquemet et quelques autres jeunes de Ramasse) et d'une grosse caisse (Eugène Gouilloux). La clique servait aussi pour les manifestations du village : c'est elle qui ouvrait le défilé du 11 novembre, suivie par les pompiers !

L'abbé Mathon quitta Drom en 1930. Son action se poursuivit encore quelques années avec l'aide de M^{me} Gaillard, sous la houlette de l'Abbé Hugon, curé à Villereversure. Puis il y eut relâche. La salle servit même de lieu de stockage des fromages vers 1934 – 1936, suite à une mévente du produit.

L'activité théâtrale reprit toutefois, mais de façon irrégulière, les années suivantes, y compris pendant la 2^{nde} guerre mondiale (avec M^{me} Andrée Fayard, épouse du chef du chantier de jeunesse), sous l'impulsion de différentes personnes, souvent des institutrices et instituteurs du village (M. Chambard).

L'Abbé Benoît MATHON (1885 – 1964) avait été ordonné en 1909 ; il fut vicaire à Vonnas en 1910, puis curé de Drom en 1916, de Cerdon en 1930 et de Beynost en 1937.



Vers 1942/1943
De gauche à droite :

derrière

Elise Mermet
Berthe Bonnet (M^{me} Larruat)
Juliette Caillat (M^{me} Soret)
Rolande Radix
(M^{me} Guillemot)
Fernande Perretier
(M^{me} Tabouret)

devant

Gaby Grandpierre
(M^{me} Guillemot)
Aimée Jacquemet (« Mémette »)
Monique Grandpierre
(M^{me} Bonnet)

(Photo M^{me} Fayard)

Chaque année, en janvier, deux séances étaient proposées, qui concluaient tout un travail de répétitions ; ces dernières se tenaient pendant le trimestre précédent dans ce même lieu où il fallait apporter du bois pour le chauffage. Pour le spectacle, c'est dans la grange que les acteurs devaient se changer. Le public était nombreux, ravi de voir jouer la jeunesse et de repérer les meilleurs acteurs !

Des acteurs de cette époque sont encore à Drom, qui se rappellent avoir joué « *Blanche Neige et les sept nains* » « avec le curé » (Juliette Caillat (M^{me} Soret) était Blanche Neige, Fernande Perretier (M^{me} Tabouret) la sorcière ; faute de garçons en nombre suffisant, Rolande Radix (M^{me} Guillemot) endossait le rôle du Prince Charmant, et on pouvait reconnaître, parmi les nains, Roger et Pierrot Malessard, René Bonnet ou Marcel Raffin). Avec l'instituteur, ils se souviennent des « *Noces de Grosmalin* » avec Monique Grandpierre et Paul Bonnet dans le rôle des mariés (. . . actuellement M^{me} et M. Paul Bonnet !), Jeannine et Lucette Bonnet dans ceux de la maîtresse et de la grand-mère (aujourd'hui M^{mes} Costerg et Borget).



1942 : Les noces de Grosmalin (dans la cour de l'école)

Ils évoquent encore Maurice Jacquemet, chantant « *La caissière du Grand Café* » ; Simone Corretel (M^{me} Carrier) chantait « *La petite église* » à la fin de la pièce en 1937 ou 1938 et Rolande Radix entonnait « *Ses yeux perdus* » lors de l'entracte en 1942/1943.

Après la guerre, un voyage à Ars était organisé après la représentation. Une aventure leur revient sur une de ces sorties : le train ayant déraillé, ils durent terminer leur voyage à pied !

En avril 1953, la salle accueillit la « *Coupe de la Joie* », moment d'échange entre troupes similaires avec les villages voisins. Jacqueline Rollet, de Corveissiat (maintenant M^{me} Guillot, à Drom), était venue participer avec un groupe animé par l'Abbé Thévenard : elle interprétait « *M^{me} la Marquise* », avec Eliane Falquet, alors que toute sa troupe chantait « *Mes jeunes années* ».



Vers 1955, la troupe de Revonnas est aussi venue : un certain Roger Flochon (papa de notre conseiller général actuel) s'y était distingué avec ses monologues.

L'activité théâtrale disparut à Drom vers 1955 / 1958 ; en 1958 ou 1959, un concours de belote se tint encore dans cette salle, puis le bâtiment fut vendu par le diocèse en 1961 à un habitant de Drom, M. Marcel Caillat. Par la suite, il devint la propriété de M. René Caillat (fils de Marcel) qui le transforma en 1971 pour créer son habitation.

(1) La famille Gaillard vivait dans la maison occupée maintenant par M^{me} & M. Yves Guillemot (rue du Café). Arrivée vers 1780 à Drom, elle prit une importance économique dans le village, probablement à partir de la Révolution. Au début du XX^{ème} siècle, elle était propriétaire de nombreux bâtiments et de 55 hectares de terrains. La famille s'est éteinte en 1937 au décès de M^{me} Alix Gaillard. Elle était la veuve du docteur Albert Gaillard, Maire de Drom et Conseiller Général, décédé en 1917. C'est à elle que l'on doit le terrain qui a servi à créer la place qui porte le nom de son mari, mais aussi les cloches et l'horloge de l'église.





De gauche à droite :

Derrière : Gaby Grandpierre (M^{me} Guillemot) – Denise Bonnet (M^{me} Corretel) – Berthe Bonnet (M^{me} Larruat) – Rolande Radix (M^{me} Guillemot) - Juliette Caillat (M^{me} Soret) – Fernande Perretier (M^{me} Tabouret) – Renée Grandpierre – Aimée Jacquemet (« Mémette »)

Milieu : Georges Rozier (« Grillon ») – Raymond Guillot – Jules Fayard (« Titi ») – Pierrot Malessard – Marcel Perrin - Elise Mermet

Devant : Michel Cotton – Monique Grandpierre (M^{me} Bonnet) – Paul Bonnet – Noël Brun – Roger Malessard – Michel Brun

Devant à droite : Jacques Brun – Noël Larruat



La façade nord du bâtiment qui abritait le théâtre de Drom, ancêtre de notre salle des fêtes (qui entra véritablement dans ses fonctions actuelles vers 1963).

En bas à gauche, sous la voûte, on devine encore la porte d'entrée de cette salle de spectacle.

Remerciements, pour leur aide, leurs témoignages et leurs prêts de photos à M^{mes} Denise Corretel, Jeannine Costerg, Lucette Borget, Simone Carrier, Rolande Guillemot, Monique Bonnet et MM. Raymond Guillot, Marcel Raffin, Maurice Jacquemet, Paul Mathon, Jérôme Dupasquier (Archives de l'Ain), Jean-Claude Massard et René Caillat.

LE PITON DE DROM

Il paraît impossible, pour les Dromniers, d'évoquer l'Abbé Mathon sans rappeler qu'il fut l'auteur, vers 1922, de notre « hymne local » vénérant les vertus du « Piton de la Côte ». Ce (grand ?) cru local a été l'objet des soins de générations de cavets, depuis une époque où la vigne représentait plus du quart du territoire de la commune.

Ne disait-on pas, en 1870, qu'« *il y avait plus de vin que d'eau à Drom* » ?

Andante

Là-bas du côté d'la monta gne, à l'op po sé de Ja ver naz, près du cô teau
de No tre Da a me, on voit de nom breux é chal las. Du jus d'ces vignes, on n'par le
guè è è re, car on n'vous l'a ja mais con té. *Refrain* Moi, j'vais vous l'chan ter à plein ver re :
vin ex cel lent pour la san té! Vi ve le Pi ton de la cô te, qui ré jou
it les mon ta gnards; c'n'est pas du vin : c'est du bau au me qui ré chauff
fe les es to macs! Et j'puis vous l'dire sans plus d'em bar ras, il n'y a qu'ça :
le Pi ton des mon ta gnards.



Musique retranscrite
par Fernand Costerg,
Dessin de Margaret Steel.

Refrain



Vive le Piton de la côte
Qui réjouit les montagnards ;
C'n'est pas du vin : c'est du baume
Qui réchauffe les estomacs !
Et j'puis vous l'dire sans plus d'embarras,
Il n'y a qu'ça : le Piton des montagnards.



1

Là-bas, du côté d'la montagne,
A l'opposé de Javernaz,
Près du côteau de Notre Dame,
On voit de nombreux échallas.
Du jus d'ces vignes, on n'parle guère,
Car on n'vous l'a jamais conté.
Moi, j'vais vous l'chanter à plein verre :
Vin excellent pour la santé !

2

Ce vin n'vaut ni l'Bordeaux ni l'Bourgogne,
Mais c'est un p'tit vin enjôleur
Qui vous rougit gaiement la trogne
Et vous chatouille au fond du cœur.
Il donne des jambes aux invalides
Et fait s'redresser les bossus ;
Enfin, cette crème liquide
Rends les hommes un peu plus cossus !

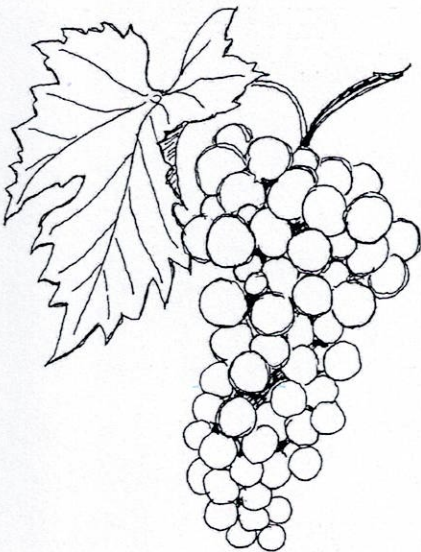
3

Parisiens farceurs, ô mes frères,
Vous qui blaguez les R'vermontains,
Le bon p'tit gruyère vous est cher ;
Le vin n'est pas fait pour les chiens.
Venez en boire dans la montagne :
Vous verrez Drom et ses fruits d'or ;
Un pays bien plus beau qu'l'Espagne,
Et ses enfants ont le coffre fort !

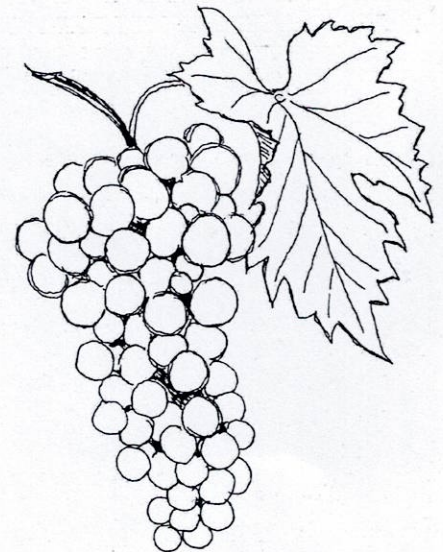
4

Au son joyeux d'la clarinette
Il faut les voir, les R'vermontains,
Frappant du pied, branlant la tête
Ou échangeant des coups d'poings.
Car en montagne, on n'fait pas d'pause
Et l'on s'amuse pour tout de bon :
Après chaque bourrée, l'on arrose
Hommes et femmes ont leur p'tit pompon !

5



Voulez-vous savoir l'origine
De ce présent, claret de Dieu ?
Et bien montez vite la colline :
Vous aurez, dans un coin des cieux,
Bien alignés, sans un brin d'herbe,
Orgueil de nos fiers vigneronns,
Tous parés de grappes superbes,
Des plants divins vous souriront !



Jeudi 6 septembre 2007

...
Copie: c'est la rentrée!
...



Aujourd'hui, nous retrouvons la classe unique de Drom. Quatre élèves nous ont quittés: Morghanne, Clémentine et Lucine sont maintenant en classe de sixième au collège de la Croix Blanche, Stecy est en CE₁ à l'école des Dimes, à Bourg-en-Bresse. Un enfant nous a rejoints: Nathan.

Nous sommes 14 enfants dans la classe, cette année: 6 filles et 8 garçons: Léa, Chloé, Thomas et Gabriel en CM₂, Jeanne et Etienne en CM₁, Baptiste en CE₂, Anaïs en CE₁, Emma, Atéa, Louis, Maël et Etienne en CP, et Nathan en grande section de maternelle.

